

N° 251

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992 - 1993

Annexe au procès-verbal de la séance du 8 avril 1993.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée en Côte d'Ivoire et au Cameroun du 8 au 17 février 1993.

Par MM. Michel d'AILLIÈRES, Guy PENNE, André BOYER,
Edouard LE JEUNE, Jean SIMONIN,

Senateurs.

(1) Cette commission est composée de : N..., président ; Yvon Bourges, Michel d'Aillières, François Abadie, Guy Penne, vice-présidents ; Jean Garcia, Michel Alloncle, Roland Bernard, Xavier de Villepin, secrétaires ; Jean-Luc Becart, Mme Monique Ben Guiga, MM. Daniel Bernardet, André Bettencourt, André Boyer, Mme Paulette Brise-pierre, MM. Michel Caldagues, Paul Caron, Jean Paul Chambriard, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cosse-Brissac, Michel Crucis, Hubert Durand Chastel, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Genton, Jacques Gollet, Yves Guena, Bernard Guyomard, Jacques Habert, Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Pierre Mauroy, Jean-Luc Melenchon, Paul d'Ornano, Alain Poher, Michel Poniatowski, André Rouvière, Jean Simonin, Georges Treille, Robert Paul Vigouroux, Serge Vinçon, Albert Voilquin.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	7
CHAPITRE PREMIER - LE DÉROULEMENT DE LA MISSION : LE JOURNAL DE BORD DE LA DÉLÉGATION	11
A. - Le séjour de la délégation en Côte d'Ivoire	11
1° L'entretien avec M. Amara Essy, ministre des Affaires étrangères	12
2° L'entretien avec M. Léon Konan Koffi, ministre de la Défense	13
3° L'entretien avec M. Daniel Kablan, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie, des finances et du plan	14
4° L'audience accordée par M. Henri Konan Bedie, président de l'Assemblée nationale, et la rencontre avec des parlementaires ivoiriens	15
5° L'audience accordée par M. Félix Houphouët-Boigny, Président de la République	17
6° Les autres rencontres de la délégation en Côte d'Ivoire	18
a. La visite du 43e BIMA et les relations militaires franco-ivoiriennes	19
b. La réunion de travail avec la mission de coopération et d'action culturelle	21
c. Les entretiens économiques et financiers de la délégation	24
B. - Le séjour de la délégation au Cameroun	26
1° L'entretien avec M. Francis Nkwain, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures	27
2° L'entretien avec M. Achidi Achu, Premier ministre du Cameroun	27
3° L'entretien avec le Président et les membres du Bureau de l'Assemblée nationale camerounaise	28

4° L'entretien avec M. Edouard Akame Mfoumou, ministre délégué à la Présidence chargé de la défense, et la réunion de travail avec l'attaché de défense, chef de la mission d'assistance militaire	29
5° L'audience accordée par M. Paul Biya, Président de la République	30
6° Les rencontres de la délégation avec les représentants des différentes formations politiques camerounaises ...	31
a. L'entretien avec M. Bello Bouba Maigari, président de l'U.N.D.P.	32
b. L'entretien avec M. Siga Assanga, secrétaire général du S.D.F.	32
c. L'entretien avec M. Augustin Frédéric Kodock, secrétaire général de l'U.P.C.	33
d. L'entretien avec M. Joseph Charles Doumba, secrétaire général du R.D.P.C.	34
e. L'entretien avec M. Dakole Daissala, président du M.D.R.	35
7° Les autres rencontres de la délégation au Cameroun .	36
a. La communauté française	36
b. La coopération française	36
CHAPITRE II - LA CÔTE D'IVOIRE : LE "MIRACLE IVOIRIEN" DÉSORMAIS CONFRONTÉ À L'AGGRAVATION D'UNE CRISE QUI SOULIGNE LE CARACTÈRE HAUTEMENT PRIVILÉGIÉ DES RELATIONS BILATÉRALES FRANCO-IVOIRIENNES	39
Observations préliminaires : présentation générale de la Côte d'Ivoire	40
A - Les données politiques et institutionnelles : une remarquable stabilité dont la pérennité est suspendue aux conditions de la succession du Président Houphouët-Boigny	41
1° L'organisation institutionnelle et partisane	41
2° L'évolution politique ivoirienne	42
B - Les données économiques et sociales : une profonde dépression économique qui a consacré la fin du "miracle ivoirien"	43
1° Une évolution économique très préoccupante malgré les efforts consentis	44
2° Des perspectives d'évolution qui demeurent très incertaines	45

C - La politique étrangère de la Côte d'Ivoire : une diplomatie particulièrement active sous l'impulsion du Président Houphouët-Boigny	47
1° Une diplomatie de dialogue au service de la stabilité régionale et du règlement pacifique des conflits	47
2° Des relations franco-ivoiriennes privilégiées qui doivent être prolongées par des perspectives accrues d'intégration régionale	49
D - Des relations franco-ivoiriennes exceptionnelles dont l'étroitesse politique s'appuie sur des échanges économiques nourris et une coopération active	50
1° Des relations politiques hautement privilégiées reposant sur une large concordance de vues	50
2° Des échanges économiques nourris qui continuent à faire de la Côte d'Ivoire, malgré les difficultés actuelles, notre premier partenaire en Afrique francophone	51
3° Une coopération active qui fait de la France le premier bailleur de fonds de la Côte d'Ivoire	52
CHAPITRE III - LE CAMEROUN : UN PAYS A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE POLITIQUE ET D'UN NOUVEAU SOUFFLE ÉCONOMIQUE, DONT LA FRANCE DEMEURE LE PRINCIPAL PARTENAIRE	55
Observations préliminaires : présentation générale du Cameroun ..	56
A - Les données politiques et institutionnelles : un pouvoir contesté, un processus de démocratisation difficile	57
1°) L'organisation institutionnelle et partisane	58
2°) L'évolution politique camerounaise	59
B - Les données économiques et sociales : une situation fortement dégradée et sans réelles perspectives de reprise malgré la mise en oeuvre de politiques d'ajustement structurel	60
1°) Une crise économique profonde malgré les mesures de redressement mises en oeuvre	61
2°) Les obstacles rencontrés par les politiques d'ajustement rendent l'avenir à moyen terme très incertain	62
C - La politique étrangère du Cameroun : une diplomatie pragmatique dans un environnement difficile	64
1°) La priorité accordée au maintien de bonnes relations avec ses voisins africains	64

2°) Des relations avec les pays occidentaux influencées par la situation politique intérieure	65
D - Des relations franco-camerounaises anciennes qui font de la France le principal partenaire du Cameroun	66
1°) Des relations politiques maintenues, malgré les difficultés intérieures, avec un pays étroitement lié à la France	67
2°) Des relations économiques suivies malgré la crise et prolongées par un important effort financier de la France ..	68
3°) Une importante tradition de coopération civile	69
EN GUISE DE CONCLUSION : QUELQUES OBSERVATIONS DE LA DÉLÉGATION	71
Première observation : l'Afrique est entrée dans une phase de mutations politiques, dont l'évolution différenciée et contrastée selon les pays ne doit pas conduire à des amalgames hâtifs et erronés	71
Deuxième observation : l'Afrique est confrontée à une situation économique tragique, l'ampleur de la crise posant le problème de l'application des politiques d'ajustement structurel mais ne devant pas remettre en cause la zone franc comme pôle de stabilité	73
Troisième observation : le maintien des relations très privilégiées de la France avec de nombreux pays africains doit s'appuyer sur une plus grande clarté et une plus grande efficacité de la politique africaine de la France	75
Quatrième observation : la gravité de la situation économique et financière africaine exige de progresser sur la voie de l'intégration régionale et d'un renforcement de l'aide multilatérale	78

Mesdames, Messieurs,

Du 8 au 17 février 1993, une délégation de votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a effectué une mission d'information en Côte d'Ivoire et au Cameroun. La délégation était conduite par M. Michel d'Aillières, vice-président de la commission, et également composée de MM. Guy Penne, vice-président, André Boyer, Edouard Le Jeune et Jean Simonin. Elle était accompagnée par M. Jean Cabannes, administrateur, responsable du secrétariat de la commission, et assistée par le capitaine de vaisseau Patrick Roy, expert militaire auprès de la commission.

Cette mission, la première effectuée par notre commission en Afrique noire depuis plusieurs années, manifestait l'intérêt maintenu et la vigilance constante attachée par la France et par notre commission à l'évolution de la situation, tant politique qu'économique, sur le continent africain. La nouvelle donne géostratégique, les bouleversements des relations Est-Ouest, l'instabilité d'une situation internationale marquée par la multiplication de conflits ouverts ou potentiels, le rôle accru que tentent de jouer les Nations Unies par le biais de diverses opérations extérieures auxquelles la France participe au premier rang, tous ces éléments essentiels de l'évolution internationale ne sauraient conduire à dissimuler, ou à laisser passer au second plan, l'ampleur des difficultés et des mutations politiques et économiques que connaît aujourd'hui l'Afrique sub-saharienne ni la profondeur et l'étroitesse des liens qui unissent ces pays à la France et, bien souvent à travers elle, à l'Europe.

Dans ce cadre général des réflexions conduites par votre commission sur l'évolution de la situation en Afrique, la décision de votre commission de se rendre en Côte d'Ivoire et au Cameroun était, en quelque sorte, naturelle et présentait, aux yeux de votre délégation, un triple intérêt :

- D'abord, naturellement, en raison de l'importance particulière et du caractère privilégié des relations bilatérales entre Paris et Abidjan d'une part, Yaoundé d'autre part, qui constituent deux des partenaires essentiels de la France en Afrique. Le suivi et la régularité des relations politiques bilatérales, l'importance des échanges économiques -illustrée par la présence d'environ 20 000 ressortissants français en Côte d'Ivoire et près de 10 000 au Cameroun-, l'ampleur de la coopération de la France dans chacun de ces deux pays dont elle est le premier bailleur de fonds bilatéral, sans même parler de l'action menée en commun en faveur de la francophonie, sont autant de facteurs qui illustrent le maintien de l'étroitesse des relations héritées de l'histoire.

- Le développement contrasté et les vicissitudes du processus de démocratisation politique en Afrique constituaient un autre intérêt du déplacement de notre délégation dans deux pays où la reconnaissance officielle du multipartisme et le déroulement d'élections générales récentes illustrent tout à la fois, à des degrés différents, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, s'agissant pourtant de deux Etats qui disposent d'atouts beaucoup plus importants que bien des pays africains.

- Enfin, et dans le même esprit, cette mission était l'occasion, pour votre délégation, de mesurer concrètement, là encore dans deux pays africains pourtant beaucoup plus favorisés que la plupart des autres par leurs ressources économiques, l'ampleur des difficultés économiques, liées notamment à l'effondrement du cours des matières premières, rencontrées par les pays africains et qui, à l'échelon de l'ensemble du continent, se traduisent par une tragédie qui fait de l'Afrique un continent menacé d'un naufrage économique qui, lui-même, hypothèque lourdement les chances de démocratisation.

Cette mission répondait, à l'évidence à une attente tant en Côte d'Ivoire qu'au Cameroun, si l'on en juge par la qualité de

l'accueil, particulièrement chaleureux, qui lui ont réservé ses hôtes ivoiriens et camerounais.

Votre délégation doit aussi une très grande reconnaissance à nos représentations diplomatiques à Abidjan et à Yaoundé, qui ont permis le déroulement de la mission dans les meilleures conditions. Elle tient ici à exprimer ses remerciements et sa vive gratitude à leurs excellences MM. Michel Dupuch et Yves Omnès, ambassadeurs de France en Côte d'Ivoire et au Cameroun, et à tous ceux de leurs collaborateurs dont la compétence, la disponibilité et la courtoisie ont permis le parfait déroulement des travaux de votre délégation.

*

* *

- CHAPITRE PREMIER -

**LE DÉROULEMENT DE LA MISSION :
LE JOURNAL DE BORD DE LA DÉLÉGATION**

Il ne s'agit naturellement pas de présenter ici un compte rendu formel et intégral des divers entretiens de la délégation ni de relater dans le détail son emploi du temps quotidien, ce qui ne présenterait qu'un maigre intérêt pour qui n'a pas participé à ce déplacement. Il paraît toutefois utile d'exposer ici sommairement comment les commissaires présents ont pu, par les audiences accordées par les plus hautes autorités ivoiriennes et camerounaises et par les contacts noués, tenter de mieux approcher les réalités et les difficultés de la Côte d'Ivoire et du Cameroun aujourd'hui.

*

* *

A - LE SÉJOUR DE LA DÉLÉGATION EN CÔTE D'IVOIRE

Accueillie à son arrivée à Abidjan, le 8 février 1993, par S. Exc. M. Michel Dupuch, Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, et ses collaborateurs, la délégation a séjourné à Abidjan du 9 au 12 février. Elle a consacré ces journées à d'importants entretiens politiques avec les plus hautes autorités ivoiriennes et à de nombreuses rencontres qui lui ont permis de s'informer de manière approfondie sur les difficultés économiques et financières de la Côte d'Ivoire, ainsi que sur la situation des quelque 20 000 Français qui demeurent installés dans ce pays.

Le séjour de la délégation a malheureusement été endeuillé par le tragique accident d'hélicoptère qui a coûté la vie, le

9 février 1993, à cinq militaires français stationnés à Abidjan, dont le Lieutenant-colonel Saboret, chef de corps du 43e BIMA (bataillon d'infanterie de marine).

1. L'entretien avec M. Amara Essy, ministre des Affaires étrangères

Au cours de l'audience qu'il a accordée, le 9 février, à la délégation, M. Amara Essy, ministre des Affaires étrangères, entouré de ses principaux collaborateurs, s'est d'abord félicité de la qualité et de l'étroitesse des liens qui unissent la France et la Côte d'Ivoire. Puis M. Essy, soulignant le rôle éminent joué par le Président Houphouët-Boigny, au service de la paix, sur la scène africaine, a estimé que la Côte d'Ivoire se trouvait à la croisée de tous les problèmes africains. Il a alors brossé un vaste tableau de la situation sur le continent, évoquant successivement le Burkina-Faso, le Ghana, le Libéria, le Togo, le Bénin, le Zaïre, l'Angola et l'Afrique du Sud, rappelant que la Côte d'Ivoire avait été le premier Etat africain à établir des relations diplomatiques avec Prétoria.

M. Amara Essy a ensuite évoqué les perspectives d'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest, estimant qu'elles constituaient aujourd'hui une nécessité et que la Côte d'Ivoire devait jouer un rôle moteur dans un tel processus, seul à même de permettre de surmonter la crise économique actuelle.

En réponse au Président d'Aillières, qui soulignait le caractère privilégié des relations franco-ivoiriennes et la nécessité de l'intégration régionale, le ministre des Affaires étrangères a précisé que l'objectif premier de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest -qui réunit 16 Etats- devait être de créer une zone de libre-échange. S'agissant de la situation en Angola, il a estimé que l'ONU n'avait pas évalué le problème à sa juste dimension et qu'il était nécessaire de parvenir à un désarmement complet. Evoquant la situation au Libéria, il a indiqué que les Nations Unies devaient envisager l'envoi de troupes dans ce pays pour y diminuer le poids des forces nigérianes et tenter d'obtenir un règlement pacifique du conflit.

M. Amara Essy a conclu son intervention en faisant part de sa préoccupation quant à la question de l'octroi de visas entre la France et la Côte d'Ivoire. Il a souligné que la décision ivoirienne d'instaurer l'obligation de visa répondait seulement à la décision analogue prise par la France en 1986. Mais il a estimé qu'il ne devait s'agir là que d'une formalité et souhaité que soient améliorées les conditions d'accueil des Ivoiriens sollicitant un visa pour se rendre en France.

2. L'entretien avec M. Léon Konan Koffi, ministre de la Défense

La délégation a été reçue, ce même 9 février 1993, par M. Léon Konan Koffi, ministre de la Défense, et ses principaux collaborateurs. Après avoir rendu hommage aux cinq militaires français tués lors de l'accident d'hélicoptère survenu le même jour et fait observer une minute de silence à leur mémoire, M. Konan Koffi a rappelé que la paix, la sécurité et la tranquillité publique étaient les conditions de la politique de développement de la Côte d'Ivoire poursuivie par le Président Houphouët-Boigny.

Le ministre de la Défense a indiqué combien les autorités ivoiriennes appréciaient l'aide de la France pour permettre l'amélioration du système de défense de la Côte d'Ivoire et la mettre en mesure de faire face aux menaces périphériques. Tout en rappelant les différents domaines de coopération militaire -assistance militaire technique (53 hommes en 1992), formation de stagiaires (60 au premier semestre 1993) et aide directe en matériels (9 millions de francs en 1992)- ainsi que la présence efficace du 43e BIMA stationné à Abidjan, il a estimé que la faiblesse des forces armées ivoiriennes ainsi que le problème du Libéria justifiaient un renforcement et une adaptation de cette coopération, sur la base d'un partenariat plus opérationnel, pour conforter la Côte d'Ivoire dans son rôle de pivot de la stabilité politique de la sous-région.

Le Chef d'état-major des armées ivoiriennes et ses collaborateurs ont ensuite situé les forces armées ivoiriennes (environ 16 000 hommes) dans leur contexte géographique et régional, précisé leurs structures territoriales et souligné les préoccupations des autorités militaires ivoiriennes quant à la coopération militaire

française et à la nécessité d'accroître la capacité opérationnelle des forces ivoiriennes.

En réponse au Président d'Aillières, M. Léon Konan Koffi a enfin évoqué la situation très préoccupante au Libéria qui, si elle n'a pas provoqué d'incursions directes en Côte d'Ivoire, s'est déjà traduite par l'accueil d'environ 350 000 réfugiés dans ce pays.

3. L'entretien avec M. Daniel Kablan, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie, des Finances et du Plan

Recevant la délégation sénatoriale le 9 février 1993, M. Daniel Kablan, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie, des Finances et du Plan, a décrit les graves difficultés économiques et financières traversées par la Côte d'Ivoire au cours des dernières années, du fait principalement de la chute des cours des matières premières engendrant d'importants déséquilibres financiers et structurels.

Il a toutefois souligné l'importance du programme de stabilisation et de relance économique mis en oeuvre depuis 1990 par le gouvernement de M. Ouattara, relevant les résultats déjà obtenus (réduction du déficit, amélioration des équilibres extérieurs, privatisation d'entreprises et réforme de la caisse de stabilisation) même si la Côte d'Ivoire demeure confrontée aux problèmes majeurs du service de la dette, tant intérieure qu'extérieure, et des "conditionnalités", liées principalement à une éventuelle dévaluation du franc C.F.A. (1 franc C.F.A. = 0,02 FF), mises par le Fonds monétaire international à tout décaissement de leurs concours financiers (interrompus en Côte d'Ivoire depuis août 1991).

Répondant ensuite aux questions des commissaires, M. Daniel Kablan a estimé que devaient être précisément comparés les avantages et les inconvénients qui pourraient résulter d'une modification de la parité du franc C.F.A. qu'appellent de leurs vœux les institutions de Bretton-Woods. Tout en relevant qu'une dévaluation -qui devrait concerner simultanément les treize pays de la zone franc alors qu'ils se trouvent dans des situations très diverses-

était techniquement très difficile à réaliser, tandis que ses avantages présumés (certains gains à l'exportation) pourraient être gommés par le coût majoré des importations, le renchérissement de la dette et une reprise de l'inflation, le ministre s'est interrogé sur la possibilité de parvenir à un compromis et sur les capacités de la Côte d'Ivoire de résister durablement à la pression des institutions financières internationales et de la très grande majorité de ses bailleurs de fonds, dont les financements sont indispensables à l'économie ivoirienne.

M. Daniel Kablan, répondant à M. Michel d'Aillières, a enfin souligné les efforts considérables accomplis par la Côte d'Ivoire pour réduire son déficit budgétaire, en particulier par une réduction, de l'ordre de 25%, du train de vie de l'Etat incluant notamment la diminution des effectifs de la fonction publique et l'alignement des rémunérations des enseignants.

4. L'audience accordée par M. Henri Konan Bedie, président de l'Assemblée nationale, et la rencontre avec des parlementaires ivoiriens

- Le 11 février au matin, la délégation a été reçue par M. Henri Konan Bedie, président de l'Assemblée nationale et "dauphin constitutionnel" du Chef de l'Etat.

Abordant d'emblée les questions monétaires, M. Konan Bedie a estimé que la Banque mondiale et le F.M.I. n'avaient pas fourni, malgré des demandes réitérées, d'arguments probants en faveur d'une dévaluation du franc C.F.A. Soulignant les multiples inconvénients d'un éventuel changement de parité, le Président de l'Assemblée nationale a souhaité que la France et la Côte d'Ivoire continuent à tenir le même langage face aux institutions financières internationales. Se faisant l'avocat du maintien des dispositions en vigueur, M. Konan Bedie a rappelé les efforts d'ajustement structurel déjà accomplis et précisé ceux qui pourraient les compléter, en particulier un emprunt de solidarité auprès des salariés dont le produit permettrait l'apurement partiel de la dette intérieure.

Puis le Président de l'Assemblée nationale a répondu aux questions des commissaires, évoquant notamment la politique

africaine de la France, la situation au Libéria, les événements survenus au Togo et la pression démographique en Côte d'Ivoire. Abordant avec M. Guy Penne la situation politique ivoirienne et les futures échéances électorales, M. Konan Bedie s'est félicité du déroulement d'un processus politique pluraliste et a estimé que le P.D.C.I. devrait demeurer au pouvoir.

- La délégation sénatoriale a d'autre part complété ses entretiens au niveau parlementaire par une séance de travail, suivie d'un déjeuner, le 10 février 1992, à l'Assemblée nationale. Cette réunion, présidée par M. Thiemele, président de la Commission des relations extérieures, a permis notamment à la délégation de rencontrer des députés d'opposition (le F.P.I. rassemble dix députés) et le président du groupe d'amitié France-Côte d'Ivoire.

M. Thiemele a d'abord évoqué la situation politique ivoirienne, soulignant que son pays faisait, désormais sans heurt, l'apprentissage fructueux de la démocratie pluraliste, et la situation économique, structurellement perturbée par la baisse des produits d'exportation et le poids excessif de la dette. Puis, au cours d'un échange de vues particulièrement ouvert, la délégation a successivement abordé avec ses interlocuteurs ivoiriens :

- la question de la parité du franc CFA, M. Thiemele soulignant que la stabilité monétaire et les avantages liés à la zone franc devaient être préservés,

- les dysfonctionnements du secteur économique moderne, du fait de l'importance de la dette intérieure, et la croissance corrélative du secteur informel qui a une grave incidence sur le mauvais état d'ensemble de l'économie nationale,

- la situation très préoccupante au Libéria, dont les Nations Unies sont désormais saisies, plusieurs députés souhaitant voir la France s'impliquer davantage dans la recherche d'une solution au conflit,

- la question de la baisse des cours du café et du cacao, rendant plus indispensable que jamais l'aide française et notamment la proposition française de remise de dettes à concurrence des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de projets locaux,

- le problème des visas entre la France et la Côte d'Ivoire, les interlocuteurs de la délégation soulignant les frustrations importantes que la réglementation française en ce domaine et, plus encore, l'application qui en est faite, suscitent en Côte d'Ivoire,

- l'originalité de l'organisation sociale africaine, fondée sur la solidarité familiale, villageoise et classique, justifiant les salaires élevés vivement critiqués par des institutions financières internationales d'inspiration anglo-saxonne,
- l'impossibilité pour la France de se désintéresser de l'Afrique, quelles que soient les évolutions géostratégiques internationales,
- et la situation au Togo, certains parlementaires soulignant les blocages qui peuvent résulter de la conjonction d'un pouvoir refusant le processus démocratique et s'appuyant sur les forces armées.

5. L'audience accordée par M. Félix Houphouët-Boigny, Président de la République

C'est le 12 février 1993 que la délégation, accompagnée par S. Exc. M. Michel Dupuch, Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, a été reçue par M. Félix Houphouët-Boigny, Président de la République ivoirienne, en présence de MM. Amara Essy, ministre des Affaires étrangères, et Léon Konan Koffi, ministre de la Défense.

Accueillant avec une particulière chaleur la délégation sénatoriale, le Chef de l'Etat a tenu à faire personnellement la synthèse des questions évoquées par les diverses autorités ivoiriennes rencontrées. Après avoir rappelé, à l'occasion d'un vaste rappel historique, les mérites comparés des colonisations française et britannique, le Président de la République a principalement développé les trois idées suivantes :

- son très ferme attachement au maintien de la parité du franc C.F.A. dans le cadre de la zone franc ; il a vigoureusement rappelé la nécessité de préserver les liens existant entre le franc C.F.A. et le franc français et écarté a priori l'idée d'une dévaluation ;
- l'étendue de la crise économique actuelle, principalement liée à la chute persistante des cours des matières premières, et en particulier du café et du cacao, dont la culture et les multiples produits qui en sont dérivés constituent néanmoins, sur le long terme,

et par delà les cycles conjoncturels, l'atout essentiel de l'économie ivoirienne ;

- le Chef de l'Etat a enfin appelé, pour l'avenir, à la constitution d'un ensemble politique et économique plus solidaire entre l'Europe et l'Afrique, réservant naturellement à la France, dans cette construction, la part éminente qui revient à l'ami privilégié, en lequel la Côte d'Ivoire met sa confiance.

La délégation a ressenti cette audience accordée par le Président de la République, et les attentions qu'il a eues à son égard, comme une manifestation supplémentaire des relations exceptionnelles qui unissent la Côte d'Ivoire à notre pays.

6. Les autres rencontres de la délégation en Côte d'Ivoire

Par delà ces entretiens avec les principales autorités politiques ivoiriennes, les commissaires présents ont pu mettre à profit leur séjour à Abidjan pour avoir de nombreuses rencontres qui lui ont permis de mieux apprécier les réalités ivoiriennes aujourd'hui et la qualité des relations bilatérales.

Mis à part les divers entretiens avec S. Exc. M. Michel Dupuch, Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, et ses collaborateurs qui ont permis à la délégation de mesurer notamment le déroulement, désormais globalement satisfaisant, du processus politique engagé, mais aussi l'extrême gravité de la situation économique et sociale ivoirienne, ces rencontres ont porté sur trois domaines principaux : les questions militaires, la coopération française, et les données économiques et financières.

a. La visite du 43e BIMA (bataillon d'infanterie de marine) et les relations militaires franco-ivoiriennes

- **Le 43e BIMA.** Si la partie du programme de la mission consacrée aux problèmes de défense a dû être modifiée à la suite du tragique accident d'hélicoptère survenu le 9 février 1993, entraînant la mort de cinq militaires français, dont le chef de corps de du 43e BIMA, les missions et les moyens de cette unité lui ont été néanmoins exposés, après que la délégation eut présenté ses condoléances aux veuves des victimes, à l'occasion d'une visite effectuée le 11 février.

Le 43e bataillon d'infanterie de marine, qui constitue sans doute l'un des plus beaux régiments français d'outre-mer, rassemble environ 500 hommes, tous volontaires, relevés par moitié tous les ans, et dispose des matériels nécessaires pour équiper, si besoin est, 500 hommes supplémentaires.

Installé dans un camp parfaitement entretenu de 250 hectares entre mer et lagune, à proximité immédiate de l'aéroport et à une quinzaine de kilomètres du centre d'Abidjan, le 43e BIMA est une unité totalement intégrée dans son environnement.

Ces forces prépositionnées s'inscrivent dans le cadre des accords de défense et de coopération qui lient la France et la Côte d'Ivoire depuis le 24 avril 1961. Elles ont pour rôle éventuel de contribuer à la sécurité extérieure de la Côte d'Ivoire et, le cas échéant, de permettre la protection, voire l'évacuation, de la communauté française en Côte d'Ivoire.

Cette lourde unité prépositionnée a toutefois pour caractéristique de n'avoir jamais été employée hors du territoire de la Côte d'Ivoire. Elle ne dispose d'ailleurs ni des moyens aériens autonomes, ni de la souplesse d'emploi, qui seraient nécessaires à de telles interventions. Mais le 43e BIMA constitue une vaste unité d'instruction permanente permettant d'habituer nos forces aux caractéristiques de la vie et de l'intervention en milieu tropical.

- A l'occasion d'une rencontre avec la mission d'assistance militaire française en Côte d'Ivoire dirigée par le Colonel Raguez, attaché de défense, la délégation a pu recueillir des éléments d'information complémentaires.

En ce qui concerne les forces armées ivoiriennes (FANCI), elles rassemblent 16 100 hommes (armée de terre : 7 200 hommes ; marine : 1 000 hommes ; groupement aérien : 950 hommes ; gendarmerie : 5 000 hommes ; garde présidentielle : 1 100 hommes et sapeurs-pompiers militaires : 950 hommes). Elles sont devenues une armée de métier depuis 1990, à la suite de revendications des appelés. Le budget militaire ivoirien ne s'élève qu'à 43,66 milliards de francs CFA pour 1993, dont près de 85 % sont consacrés aux soldes et à l'alimentation. Dans le contexte de crise économique actuelle, l'armée ivoirienne n'est plus guère en mesure d'entretenir ses matériels majeurs ; sa disponibilité opérationnelle semble très faible.

Les forces armées ivoiriennes s'appuient ainsi fortement sur les trois volets principaux de la coopération militaire franco-ivoirienne :

- l'aide directe en matériels s'élève à environ 10 millions de francs, en moyenne, depuis dix ans et a pour objet d'améliorer les dotations et de remplacer les équipements les plus obsolètes des armées ivoiriennes ;

- l'assistance technique en personnel, après avoir connu une déflation régulière depuis 1978, s'élève aujourd'hui à 53 personnes en 1993, dont 27 dans l'armée de terre ;

- enfin, les stagiaires en France -de l'ordre de 100 à 150 par an- font que la Côte d'Ivoire demeure, des pays du "champ", celui qui bénéficie du plus grand nombre de places de stages dans les écoles militaires françaises.

b. La réunion de travail avec la mission de coopération et d'action culturelle

La délégation a également eu, le 10 février, une réunion de travail avec M. Patrick Roussel, chef de mission à Abidjan, et ses principaux collaborateurs, ainsi que le représentant de la Caisse française de développement (ex-Caisse centrale de coopération économique) en Côte d'Ivoire.

- Il ressort de ces entretiens que la coopération française en Côte d'Ivoire a connu, au cours des dernières années, sur un plan général, une triple évolution :

- une décrue très prononcée de l'assistance technique, les effectifs de coopérants techniques étant passés d'environ 4000 en 1982 à 720 en 1993 ;

- une très forte croissance des aides à l'ajustement qui ont véritablement explosé pour atteindre 1 milliard de francs français en 1990 et 1,5 milliard en 1992 ;

- enfin, une profonde modification de l'aide aux projets faisant apparaître une concentration des actions et une montée des projets du FAC (fonds d'aide et de coopération).

Pour les années à venir, trois besoins prioritaires ont été identifiés : restaurer la compétitivité de l'économie ivoirienne, améliorer l'efficacité de l'Etat et tenter de satisfaire les besoins essentiels des populations touchées de plein fouet par la crise.

- S'agissant de la coopération dans le domaine de la santé, trois orientations doivent être principalement relevées :

- une forte réduction de l'assistance technique médicale et paramédicale, passée de 120 personnes en 1989 à 37 en 1993 compte tenu de la formation parallèle des Ivoiriens,

- une progression de la coopération par projets, par exemple pour la formation de gestionnaires du secteur de santé et de personnels de maintenance des équipements hospitaliers ;

- et l'aide à la définition d'une nouvelle politique de santé ivoirienne.

Depuis 1991, la coopération dans le secteur de la santé s'est ainsi structurée autour de deux projets particulièrement importants :

- un projet de santé urbaine à Abidjan visant notamment à favoriser, en quatre années, la mise en place d'un réseau de centres de santé et d'hôpitaux communaux, à appuyer la déconcentration et la décentralisation de la gestion des établissements et à mettre en oeuvre de grands programmes de santé publique,

- et un projet SIDA indispensable compte tenu de la pandémie de SIDA en Côte d'Ivoire, les études épidémiologiques faisant apparaître que 10 % de la population ivoirienne seraient infectés.

- En ce qui concerne la coopération dans le domaine de l'enseignement, la déflation importante de l'assistance technique a fait place à un développement de projets éducatifs.

Le programme PARMEN d'ajustement et de sensibilisation du ministère de l'Education nationale a ainsi pour objectif d'appuyer le système éducatif ivoirien de l'enseignement secondaire pour un montant de près de 40 millions de francs sur trois ans, tandis qu'un programme d'appui à l'enseignement primaire est mis en oeuvre.

Il convient d'autre part de souligner les très bons résultats de la scolarisation des enfants français en Côte d'Ivoire qui s'appuie sur 17 établissements français (7 à Abidjan et 10 en province) et 9 établissements privés homologués. Le nombre d'enfants français scolarisés en Côte d'Ivoire s'élève à plus de 4 000 élèves.

- S'agissant enfin des orientations de la Caisse française de développement en Côte d'Ivoire, présentées par le représentant de la Caisse au cours de la même réunion, elles sont principalement au nombre de deux :

- le soutien à l'effort d'ajustement structurel de la Côte d'Ivoire : en 4 ans, de 1989 à 1992, 11 PAS (prêts d'ajustement structurel) pour un montant de 4,4 milliards de francs ont été accordés pour permettre l'apurement d'arriérés de dettes et la reprise du dialogue avec les institutions financières internationales ;

- et le soutien au développement du secteur productif autour de quatre axes de travail principaux : l'amélioration de la compétitivité des grandes filières agricoles, le développement d'un secteur industriel plus compétitif et plus diversifié, le maintien et le développement des infrastructures et l'assainissement du secteur financier.

Plusieurs membres de la délégation ont estimé que la concentration des moyens de notre aide publique sur l'apurement des échéances des institutions de Bretton-Woods ne devait pas être excessive et devait être accompagnée d'un redéploiement partiel de ces financements, notamment en faveur de l'allègement de la dette interne, nécessaire à une relance de l'économie ivoirienne.

c. Les entretiens économiques et financiers de la délégation

La délégation a enfin eu l'occasion, à de multiples reprises, de recueillir des informations sur la situation économique et financière très préoccupante en Côte d'Ivoire et sur ses conséquences pour la communauté française dans ce pays. Ce fut notamment le cas lors de rencontres avec :

- les délégués des Français de l'étranger,
- les conseillers du commerce extérieur de la France,
- le Président et le bureau de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire,
- et le club des hommes d'affaires franco-ivoiriens (CHAFI).

Les principaux thèmes évoqués à l'occasion de ces diverses réunions ont été les suivants :

- Les inquiétudes de la communauté française face à l'aggravation de la situation économique : aujourd'hui réduite à environ 20 000 personnes (19 566 immatriculés) - pour 47 000 il y a une quinzaine d'années-, la communauté française est confrontée simultanément à la chute des cours des matières premières, à l'accroissement de la dette, notamment intérieure, de la Côte d'Ivoire qui crée un manque de trésorerie dramatique pour les entreprises, et à la craintes d'une dévaluation du franc CFA.

Sur ce dernier point, si quelques opérateurs à l'exportation pourraient en tirer bénéfice, la très grande majorité des Français établis en Côte d'Ivoire redoutent très vivement les conséquences d'une telle dévaluation.

Si la position des Français en Côte d'Ivoire demeure très privilégiée, le climat de crise économique et d'incertitude politique pour l'avenir tarit, sauf exceptions, les investissements dans ce pays, tandis que l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest,

nécessaire pour créer un véritable marché régional, ne progresse guère.

- Les autres préoccupations des Français établis en Côte d'Ivoire concernent notamment : l'insécurité qui, malgré les quelques résultats obtenus, demeure importante en raison de la crise économique et d'un phénomène d'urbanisation excessive et a accéléré le retour en France de bon nombre de nos compatriotes ; la question récurrente de l'insuffisance des bourses scolaires ; le problème de l'application aux Français de l'étranger des nouvelles règles relatives aux ASSEDIC, défavorables à l'expatriation des Français ; l'obligation des visas entre la France et la Côte d'Ivoire ; et plus généralement la "lisibilité" de la politique africaine de la France.

- La croissance du secteur informel dans l'économie ivoirienne : liée aux dysfonctionnements du secteur moderne et à l'importance de la dette intérieure, le développement du secteur informel aggrave la situation de l'économie nationale ; il accentue le caractère bloqué de l'économie ivoirienne, totalement administrée et dont les comptes budgétaires apparaissent de ce fait largement artificiels.

- L'appel pressant à la France pour favoriser l'amélioration d'une situation économique qui apparaît aujourd'hui tragique à beaucoup, en particulier pour le traitement de la dette intérieure (1 200 milliards de francs CFA en 1993), condition nécessaire de la relance économique, et pour écarter le risque d'une dévaluation du franc CFA dont les rumeurs favorisent la spéculation et la fuite des capitaux.

*

* *

Le séjour de la délégation en Côte d'Ivoire s'est enfin achevé, le 12 février 1993, par une visite de la ville de Yamoussoukro, devenue en 1983, par la volonté du Président Houphouët-Boigny, la capitale de la Côte d'Ivoire. Accueillie par le préfet et par le maire de la ville, la délégation put ainsi visiter les somptueux édifices bâtis sur ce qui était le village du Chef de l'Etat :

la fondation Houphouët-Boigny, le quartier des grandes écoles, l'hôtel Président, et naturellement la basilique Notre-Dame de la Paix.

*

* *

B - LE SÉJOUR DE LA DÉLÉGATION AU CAMEROUN

Arrivée à Yaoundé le 13 février 1993, la délégation a été accueillie par S. Exc. M. Yvon Omnès, Ambassadeur de France au Cameroun, et ses collaborateurs.

La délégation a eu l'occasion, le dimanche 14 février, de découvrir une partie du territoire camerounais, où elle fut reçue par le sultan des Bamoun en son palais. Sa visite de la ville, chargée d'histoire, et de la région, comportant de vastes plantations de café, restera gravée dans les mémoires des membres de la délégation, tandis que le trajet entre Yaoundé et Foumban lui aura permis d'apprécier la diversité des paysages camerounais passant de la forêt dense du Sud aux savanes du Nord.

La délégation a ensuite consacré les journées des 15 et 16 février à de nombreux entretiens politiques avec les plus hautes autorités et les représentants des différents partis camerounais qui lui ont permis de s'informer aussi complètement que possible sur les difficultés politiques et économiques du Cameroun, ainsi que sur les relations bilatérales franco-camerounaises.

1. L'entretien avec M. Francis Nkwain, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures

Après s'être félicité de la qualité des relations entre Paris et Yaoundé, soulignant combien les autorités camerounaises appréciaient le soutien de la France pour les aider à surmonter les troubles politiques récents et à faire face à la crise économique, M. Francis Nkwain, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, a estimé nécessaire un dialogue plus réaliste entre Camerounais, et souhaité une plus grande présence de la France dans le Nord-Ouest camerounais afin de favoriser le dialogue et calmer la tension dans cette province.

Répondant ensuite aux questions des commissaires, le ministre a successivement évoqué la poursuite du processus de démocratisation au Cameroun, le débat en cours sur la parité du franc CFA, les relations du Cameroun avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le rôle des Etats-Unis au Cameroun, la situation au Togo et au Zaïre, et le rôle de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) dont M. Nkwain a estimé qu'elle était la somme de tous les problèmes africains et ne pouvait donc jouer le rôle très ambitieux que beaucoup souhaiteraient lui voir remplir.

2. L'entretien avec M. Achidi Achu, Premier ministre du Cameroun

Anglophone, Premier ministre du Cameroun depuis avril 1992 et reconduit dans ses fonctions en novembre 1992 à la suite des dernières élections présidentielles, M. Achidi Achu a reçu la délégation le 15 février.

Evoquant d'abord la situation politique au Cameroun, le Premier ministre, après avoir rappelé les troubles et les violences qui ont marqué le début de l'évolution politique du pays vers un système démocratique avancé, a estimé que le calme revenait dans le pays et que le Chef de l'Etat était ouvert au dialogue nécessaire.

Abordant ensuite les graves difficultés économiques et financières du Cameroun, M. Achidi Achu a souligné l'ampleur des efforts accomplis pour faire face à la crise, à la chute dramatique des recettes d'exportation et à l'accroissement de la dette : mesures d'ajustement, incluant une baisse importante des salaires, encouragements au secteur privé et privatisations ... Il s'est à son tour interrogé sur les avantages qui pourraient résulter d'une éventuelle dévaluation du franc CFA.

Puis le Premier ministre, répondant aux questions des commissaires, a successivement évoqué les conséquences de la perméabilité de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, l'évolution des exportations camerounaises, la situation du marché automobile au Cameroun, et la nomination de Français à la tête d'administrations ou d'organismes camerounais.

3. L'entretien avec le Président et les membres du Bureau de l'Assemblée nationale camerounaise

La délégation a été, le même jour, reçue par M. Cavaye Yegue Djibril, président de l'Assemblée nationale, accompagné par les membres du Bureau de l'Assemblée. Le président de l'Assemblée nationale, après avoir rappelé l'étroitesse des relations d'amitié entre la France et le Cameroun, fondées sur une histoire commune, s'est réjoui des prolongements de ces relations dans le domaine de la coopération interparlementaire. Après s'être félicité de l'aide apportée par la France au Cameroun pour l'aider à relever, sans heurts, le double défi de la démocratisation politique et de la crise économique, M. Cavaye a souligné l'ampleur des besoins de l'Assemblée nationale : vieillissement du matériel informatique, inadaptation du système d'interprétation simultanée, nécessité d'élaborer un nouvel organigramme ... autant de problèmes qui rendaient à ses yeux souhaitable le développement de la coopération tant avec l'Assemblée nationale ou le Sénat français qu'avec les organisations interparlementaires compétentes, à l'exemple de l'A.I.P.L.F. (association internationale des parlementaires de langue française) ou de l'U.I.P. (Union interparlementaire).

Une discussion s'est ensuite engagée entre les membres du Bureau de l'Assemblée nationale et la délégation sénatoriale sur les modes de fonctionnement de leurs assemblées respectives : durée

des sessions, inscription à l'ordre du jour, déroulement de la procédure législative ... Les députés camerounais ont également interrogé les membres de la délégation sur le mode d'élection des sénateurs français et sur la répartition des rôles entre l'Assemblée nationale et le Sénat, dans la perspective de l'éventuelle création d'un Sénat au Cameroun dans le cadre d'une révision de la Constitution.

4. L'entretien avec M. Edouard Akame Mfoumou, ministre délégué à la Présidence chargé de la défense, et la réunion de travail avec l'attaché de défense, chef de la mission d'assistance militaire

L'entretien accordé à la délégation par le ministre camerounais de la défense, le 16 février, a été précédé d'une séance de travail, à l'Ambassade de France, avec le Colonel Paveau, attaché de défense et chef de la mission d'assistance militaire française au Cameroun.

- Au cours de cette réunion de travail, le Colonel Paveau, entouré de ses collaborateurs, a d'abord présenté les forces camerounaises, fortes de quelque 27 000 hommes, essentiellement concentrées dans l'armée de terre (13 500 hommes, dont 1 500 pour la garde présidentielle) et la gendarmerie (11 200 hommes). Dotée de matériels français, mais aussi américains et allemands, l'armée camerounaise demeure cependant, globalement, d'une faible valeur opérationnelle. Son budget, de 53 milliards de francs CFA, est affecté à 95% au fonctionnement et représente 9% du budget de l'Etat.

Quant à la mission d'assistance militaire française au Cameroun, elle repose sur trois volets :

- l'assistance militaire technique, comportant aujourd'hui 50 coopérants, dont le nombre diminue parallèlement aux effectifs de la coopération civile ;
- les stages dans les écoles militaires françaises ou interafricaines, qui font l'objet de demandes pressantes de la part des autorités camerounaises : en 1992, 120 places ont été accordées pour 367 demandes ;

- et l'aide directe -c'est-à-dire des crédits mis à la disposition pour le financement de matériels- en sensible diminution : 4 millions de francs en 1990, 2,45 millions prévus en 1993.

Le chef de la mission d'assistance militaire française est assisté dans sa tâche par des détachements militaires d'assistance technique (DMAT) gendarmerie, terre, air et marine.

- Recevant ensuite la délégation sénatoriale, M. Edouard Akame Mfoumou, ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense, a d'abord exprimé la reconnaissance des autorités camerounaises pour l'assistance constante de la France, y compris dans les moments difficiles. Il s'est notamment félicité de l'appui français dans la formation des personnels de gendarmerie et la remise à niveau opérationnel des brigades. Puis, rappelant que les forces armées camerounaises sont entièrement professionnalisées et que les restrictions financières se traduisaient par un sous-effectif important et par de très gros besoins en matériels, il a particulièrement attiré l'attention des sénateurs sur les points suivants :

- les besoins importants en stages de formation, que le ministre souhaite plus nombreux et plus longs, la formation constituant une priorité des armées camerounaises,

- le souhait du Cameroun d'obtenir une aide accrue en matériels, notamment en matériels légers, et des livraisons plus rapides, actuellement ralenties par des procédures très lourdes,

- et les propositions très avantageuses dont le Cameroun, qui souhaite le maintien de relations privilégiées avec la France, fait l'objet de la part de plusieurs pays étrangers.

5. L'audience accordée par M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun

Recevant la délégation du Sénat le 16 février 1993, le Chef de l'Etat camerounais a tenu à souligner d'emblée la qualité et l'intensité des relations franco-camerounaises, exprimant sa gratitude pour l'aide apportée et souhaitant le renforcement de la coopération entre Paris et Yaoundé.

Abordant ensuite la question de la parité du franc C.F.A., M. Paul Biya s'est déclaré ouvert à l'examen attentif des conséquences d'une éventuelle dévaluation. Sans mésestimer les risques importants, tant économiques que sociaux, qui pourraient en résulter et sans oublier la position adoptée par plusieurs Chefs d'Etats de la zone franc, le Président de la République a souligné que le Cameroun avait poussé jusqu'aux limites du supportable les mesures d'ajustement et qu'il ne fallait exclure a priori aucune hypothèse susceptible d'aider le Cameroun -et d'autres pays africains- à sortir de la crise et à retrouver la voie du développement économique.

Puis, en venant à la situation politique dans son pays, le Chef de l'Etat camerounais, après avoir rappelé les difficultés rencontrées en 1992, à l'occasion des élections législatives puis présidentielles, a exprimé le voeu de voir se poursuivre le processus de démocratisation. Il a notamment fait état d'un projet de révision constitutionnelle -comportant notamment la création d'un Sénat, pour lequel l'assistance du Sénat français serait précieuse, mais aussi d'un Conseil constitutionnel, d'une Cour des comptes et d'un Conseil d'Etat -qui devrait faire l'objet, selon le Président de la République, d'un vaste débat public national, dont les modalités devraient être précisées.

M. Paul Biya a enfin répondu aux questions des commissaires, évoquant successivement : les perspectives de décentralisation et notamment la création éventuelle de régions, les risques que présenterait à ses yeux la convocation d'une conférence nationale au Cameroun, la question du financement des partis politiques et les conditions d'exercice de la liberté de la presse.

6. Les rencontres de la délégation avec les représentants des différentes formations politiques camerounaises

La délégation a également souhaité mettre à profit son séjour au Cameroun pour rencontrer les leaders ou les représentants des principaux partis politiques camerounais. Elle n'a pas consacré moins de cinq entretiens, particulièrement enrichissants, à ce qui lui

paraissait être l'un des points importants de sa mission d'information au Cameroun.

a). L'entretien avec M. Bello Bouba Maigari, président de l'U.N.D.P. (Union nationale pour la démocratie et le progrès)

Originaire du Nord Cameroun, ancien ministre du Président Ahidjo et ancien Premier ministre du Président Biya, M. Bello Bouba, dont le parti, l'U.N.D.P., compte 68 élus à l'Assemblée nationale (88 pour le R.D.P.C. du Président Biya), a lui-même obtenu, officiellement, 19,2% des voix lors de l'élection présidentielle d'octobre 1992.

Regrettant que l'action de son parti n'ait pas été mieux comprise par le pouvoir, M. Bello Bouba a rappelé que l'U.N.D.P. demeurait dans l'opposition parlementaire, en dépit de l'appel au gouvernement de deux personnalités issues de ses rangs, aucun accord politique n'ayant été conclu entre l'U.N.D.P. et le gouvernement.

Estimant que le multipartisme exigeait un difficile apprentissage, à la fois de la part des nouveaux partis et du pouvoir en place, M. Bello Bouba a souligné que la bataille pour le règlement intérieur de l'Assemblée nationale illustre ces difficultés. Il a évoqué avec inquiétude le flou qui continuait à entourer le débat national et constitutionnel attendu par les Camerounais. Il s'est enfin interrogé sur la possibilité d'intégrer le S.D.F. dans ce grand débat alors que ce parti, ayant boycotté les élections législatives, n'est pas représenté à l'Assemblée nationale.

b). L'entretien avec M. Siga Assanga, secrétaire général du S.D.F. (Social Democratic Front)

En l'absence de son président, M. John Fru Ndi, la délégation a eu un entretien avec le Secrétaire général du S.D.F., accompagné de deux collaborateurs.

Remettant un memorandum sur la situation au Cameroun à la délégation sénatoriale, les représentants du S.D.F. ont réaffirmé que M. John Fru Ndi -officiellement crédité de 36% des voix- avait en réalité été choisi par les Camerounais lors de l'élection présidentielle mais que le pouvoir avait inversé les résultats, choisissant la répression au détriment de la démocratie. Ils ont souligné que, dans un Etat de droit, les graves irrégularités commises devraient entraîner l'annulation de ces élections et l'organisation d'un nouveau scrutin. De surcroît, M. Fru Ndi avait été assigné à résidence avec 150 militants du S.D.F. et l'état d'urgence instauré dans la province du Nord-Ouest.

Le Secrétaire général du S.D.F. a déploré que son parti soit traité par le pouvoir en ennemi ou en groupuscule anglophone alors qu'il représente, à ses yeux, une opposition véritable, "systématique et sereine", qui devrait disposer des moyens de s'exprimer. Il a appelé de ses voeux une position plus ouverte de la France, estimant que le processus démocratique, tel que l'avait conduit M. Biya, avait échoué et soulignant que le S.D.F. souhaitait améliorer les rapports de coopération entre le Cameroun et la France qui ne devait pas se trouver en contradiction avec son histoire.

Evoquant ensuite la situation économique, les représentants du S.D.F. ont estimé qu'il convenait de libérer les capacités d'initiative des Camerounais qui ne demandaient qu'à s'exprimer à condition que des lois adaptées les protègent.

Ils ont conclu en rappelant que la France ne pouvait rester indifférente aux violations des droits de l'homme et en se déclarant fidèles à l'amitié traditionnelle bien comprise entre les peuples français et camerounais.

c). L'entretien avec M. Augustin Frederic Kodock, secrétaire général de l'U.P.C. (Union des populations du Cameroun)

L'U.P.C., qui compte 18 sièges à l'Assemblée nationale, participe au gouvernement depuis novembre 1992 et son secrétaire

général, M. Kodock, est aujourd'hui ministre d'Etat chargé du plan et de l'aménagement du territoire.

Après avoir exposé les lignes directrices de la politique d'aménagement du territoire camerounais, M. Kodock a rappelé que l'U.P.C. était le plus vieux parti d'Afrique noire et qu'il était aujourd'hui associé au gouvernement sur la base d'un programme négocié qui offrait des garanties sur le processus de démocratisation et la révision constitutionnelle. Il a indiqué que son parti souhaitait une réforme constitutionnelle comportant un éventail d'institutions - Sénat, Conseil constitutionnel, Conseil d'Etat, Cour des comptes - susceptibles de garantir la démocratie.

M. Kodock, répondant aux questions des commissaires, a souligné que le dialogue entre Camerounais devait être développé et que la réforme institutionnelle devait être appliquée de manière à ce que le R.D.P.C. renonce à des attitudes qui étaient liées au monopartisme. Il a estimé que le S.D.F. se trouvait pour sa part en porte à faux avec la réalité.

d). L'entretien avec M. Joseph Charles Doumba, secrétaire général du R.D.P.C. (Rassemblement démocratique du peuple camerounais)

Secrétaire général du R.D.P.C., ancien parti unique qui soutient le président Biya et qui dispose de 88 sièges à l'Assemblée nationale, M. Doumba a estimé que le Cameroun pratiquait désormais une démocratie très forte, marquée par deux élections - législatives et présidentielles - en 1992, qui avaient permis d'éviter la conférence nationale et les risques d'aventure.

Soulignant que le peuple camerounais avait tranché et que le R.D.P.C. respectait la légalité, M. Doumba a estimé que le Cameroun avait dépassé le stade de la conférence nationale et que l'idée d'une majorité présidentielle faisait aujourd'hui son chemin.

Convenant que M. Biya n'avait pas remporté, en raison de la défection des provinces de l'Ouest, un succès aussi important

qu'attendu aux élections présidentielles, le secrétaire général a justifié l'état d'urgence et rappelé que le Chef de l'Etat avait annoncé une profonde révision de la Constitution, en vue de laquelle le R.D.P.C. avait décidé d'engager une campagne d'information et d'explication.

Répondant ensuite aux questions de la délégation, M. Doumba a évoqué les raisons du relatif succès remporté par M. Fru Ndi et le S.D.F. -lié au vote de la province de l'Ouest mais qui a débordé de sa base régionale, alors que l'Ouest bénéficie pourtant d'un développement économique plus important-, soulignant le soutien apporté au S.D.F. par les medias internationaux.

e). L'entretien avec M. Dakole Daissala, président du M.D.R. (Mouvement pour la défense de la République)

Le M.D.R., qui dispose de 6 sièges à l'Assemblée nationale, participe depuis les élections législatives au gouvernement où il est représenté par son président, M. Daissala, ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications.

Après avoir présenté ses activités gouvernementales et notamment la modernisation et l'extension du réseau téléphonique camerounais -domaine dans lequel Yaoundé souhaite bénéficier pleinement de l'assistance et de l'aide de la France-, le président du M.D.R. a rappelé qu'il avait été emprisonné durant plusieurs années (de 1984 à 1991) avant d'être libéré en avril 1991. Malgré une préparation insuffisante, le M.D.R. a ensuite participé aux élections législatives, où il a obtenu un bon résultat, avant de choisir de s'allier avec le R.D.P.C. et de participer au gouvernement afin d'éviter une crise fatale et de favoriser le changement, suivant d'ailleurs en cela les orientations de la France.

Soulignant que tout devait être mis en oeuvre pour consolider la démocratie au Cameroun et aider le pays à sortir de la crise, M. Daissala a estimé que le dialogue devait l'emporter sur la base d'objectifs à atteindre mais que le S.D.F. de M. Fru Ndi n'avait pas accepté pleinement les règles du jeu démocratique. Il s'est

interrogé sur la capacité de ce mouvement à abandonner l'option radicale qui avait été la sienne jusqu'ici.

7. Les autres rencontres de la délégation au Cameroun

Parallèlement à ses entretiens avec les plus hautes autorités politiques camerounaises, la délégation a eu plusieurs rencontres à Yaoundé tant à l'Ambassade de France qu'avec la communauté française au Cameroun et la mission de coopération et d'action culturelle.

a). La communauté française au Cameroun, en diminution même si elle demeure de loin la plus importante des communautés étrangères, s'élève aujourd'hui à environ 9 600 personnes : 5 500 pour la circonscription consulaire de Douala, 3 200 pour la circonscription de Yaoundé et 900 pour celle de Garoua.

La population active, de l'ordre de 5 000 personnes, est implantée pour l'essentiel à Douala et Yaoundé, et se répartit globalement ainsi : plus des deux tiers dans le secteur privé, moins d'un tiers dans le secteur public camerounais ou français, et environ 250 religieux.

De nombreux représentants de la communauté française ont eu l'occasion d'exprimer leurs difficultés actuelles et leurs inquiétudes pour l'avenir à l'occasion d'une rencontre avec la délégation sénatoriale. Ils ont notamment évoqué les difficultés liées à la demande du dépôt auprès du Trésor camerounais de la caution demandée aux Français résidant au Cameroun.

b). La coopération française avec le Cameroun demeure particulièrement importante.

L'aide française à ce pays est de loin la plus importante des aides extérieures bilatérales. L'aide publique française au

développement s'est ainsi élevée, pour la période 1986-1992, à 7,7 milliards de francs dont 2,4 milliards sous forme de dons (ministère de la Coopération) et 5,3 milliards sous forme de prêts à taux bonifiés (Caisse française de développement). Cette aide prend des formes multiples :

- financement d'investissements ou d'opérations de développement (projets du FAC et de la Caisse),
- aide dite d'ajustement structurel, sectoriel ou général,
- assistance technique, bourses, stages et appuis divers.

En matière d'assistance technique, la coopération française est assurée par 480 personnes dont :

- 330 coopérants pour l'assistance directe, répartis en 230 enseignants et 100 techniciens, incluant les médecins,
- et 150 personnes dont 50 "volontaires du progrès".

En matière de bourses et de stages, la France a financé en 1991 210 bourses attribuées à des étudiants camerounais pour un montant de 11 millions de francs.

Les projets sectoriels touchent à la fois le secteur rural (notamment une action de redressement de la filière café-cacao), les infrastructures (essentiellement à Douala), le secteur privé (appui aux administrations financières et économiques), l'enseignement et la formation, la recherche, la santé et le développement institutionnel.

Le Cameroun, comme l'ensemble des pays africains, a connu ces dernières années une profonde dégradation de son économie. Il s'en est logiquement suivi une réflexion du ministère de la Coopération sur ses modes d'intervention. Cette réflexion a débouché sur une réorganisation de l'assistance technique vers une mission plus précise et sur un accroissement des interventions financières, désormais essentiellement sous forme d'un soutien aux programmes d'ajustement structurel.

- CHAPITRE II -

LA CÔTE D'IVOIRE : LE "MIRACLE IVOIRIEN" DÉSORMAIS CONFRONTÉ À L'AGGRAVATION D'UNE CRISE QUI SOULIGNE LE CARACTÈRE HAUTEMENT PRIVILÉGIÉ DES RELATIONS BILATÉRALES FRANCO-IVOIRIENNES

Ancienne colonie française qui a officiellement accédé à l'indépendance le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire a connu pendant près de trois décennies une prospérité et une stabilité exceptionnelles en Afrique sous l'autorité du Président Houphouët-Boigny, considéré comme le père de la nation et le maître d'oeuvre de ce que l'on a pu appeler le "miracle ivoirien".

La Côte d'Ivoire connaît toutefois, depuis le milieu des années 1980, une crise très préoccupante due notamment, sur le plan économique et financier, à la mévente des produits agricoles, aux premiers rangs desquels figurent le café et le cacao, et à un lourd endettement.

Ces difficultés économiques, si elles ont contribué au départ de nombreux Français vivant en Côte d'Ivoire (50 000 il y a dix ans, moins de 25 000 aujourd'hui), soulignent encore plus, si besoin était, l'importance exceptionnelle des relations bilatérales franco-ivoiriennes, la Côte d'Ivoire étant, dans tous les domaines, notre premier partenaire en Afrique francophone.

Cette priorité des relations entre Paris et Abidjan se retrouve dans les lignes directrices de la diplomatie ivoirienne, mise en oeuvre par le Chef de l'Etat ivoirien qui fait simultanément figure de "père" de l'Afrique francophone et déploie des efforts importants pour la paix et l'entente entre Africains.

Observations préliminaires : présentation générale de la Côte d'Ivoire

Il convient toutefois, avant de revenir sur chacune de ces données essentielles, de rappeler brièvement les caractéristiques de la Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire se présente, géographiquement, sous la forme d'un quadrilatère irrégulier de 322 463 km² limité au sud par l'Atlantique. Ses voisins sont, à l'ouest le Libéria et la Guinée, au nord le Mali et le Burkina Faso, et à l'est le Ghana.

Le pays compte actuellement près de 12 millions d'habitants mais le taux d'accroissement démographique (3,7% par an en moyenne) permet de prévoir une population d'environ 25 millions d'habitants en 2010. Cette population extrêmement variée rassemble plus de 60 groupes ethniques dont les plus importants sont les Baoulé, les Bété, les Malinké et les Senoufo. A la population d'origine ivoirienne s'ajoutent désormais 3 à 4 millions de populations immigrées, principalement burkinabées et maliennes.

Selon sa constitution, la Côte d'Ivoire est une République laïque, mais la liberté religieuse est totale et les diverses religions pratiquées restent très vivaces en dépit du changement des mentalités qui accompagne la modernisation du pays. Si la tradition animiste est encore majoritaire (environ 65% de la population), l'Islam (23%) et le catholicisme (12%) gagnent du terrain. L'Eglise catholique n'intervient guère dans la vie politique mais le catholicisme a été embrassé par la majorité des élites.

Sur le plan historique, si les premiers contacts avec l'Europe furent le fait, dès 1482, de navigateurs portugais, il fallut attendre la fin du XVII^e siècle pour voir des missionnaires français s'établir dans la région, et le règne de Louis-Philippe pour qu'une mission gouvernementale française, dirigée par l'amiral Bouet-Willaumez, fût envoyée en Côte d'Ivoire. Celle-ci fut constituée en colonie par décret du 10 mars 1893, son premier gouvernement étant confié à l'explorateur Binger. Après avoir été organisée et pacifiée, la Côte d'Ivoire a connu un développement économique rapide durant

l'entre-deux guerres, avant de devenir, en 1946, territoire d'outre-mer dans le cadre de l'Union française. Dotée dix ans plus tard d'un Conseil de gouvernement, la Côte d'Ivoire était érigée en République le 4 décembre 1958 avant d'accéder, le 7 août 1960, à la pleine souveraineté internationale.

*

* *

A - LES DONNÉES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES : UNE REMARQUABLE STABILITÉ DONT LA PÉRENNITÉ EST SUSPENDUE AUX CONDITIONS DE LA SUCCESSION DU PRÉSIDENT HOUPHOUËT-BOIGNY

Régime dirigé par un Président élu pour un mandat renouvelable de cinq ans, la Côte d'Ivoire a pour Chef d'Etat, sans discontinuer depuis 1960, M. Félix Houphouët-Boigny, réélu le 28 octobre 1990 pour un septième mandat. S'étant appuyée pendant trente ans sur un parti unique -le P.D.C.I., parti démocratique de Côte d'Ivoire-, la Côte d'Ivoire a adopté le multipartisme depuis le 3 mai 1990.

1°. L'organisation institutionnelle et partisane

La Constitution ivoirienne, adoptée le 31 octobre 1960 et révisée à six reprises, a institué un régime de type présidentiel fondé sur la séparation des pouvoirs.

- Le pouvoir exécutif est assuré par le Président de la République, élu au suffrage universel direct pour cinq ans. Le 28 octobre 1990, M. Houphouët-Boigny a été réélu avec 82% des voix contre 18% à M. Laurent Gbagbo, candidat du F.P.I. (Front populaire ivoirien). Le Chef de l'Etat nomme le Premier ministre -M. Alassane Ouattara depuis novembre 1990- qui est responsable devant lui ;

- Le pouvoir législatif est détenu par l'Assemblée nationale, composée de 175 membres élus tous les cinq ans. Lors des dernières élections, en novembre 1990, le P.D.C.I. a obtenu une écrasante

majorité, l'opposition obtenant toutefois dix sièges, dont neuf pour le F.P.I.

A la suite d'une modification de la Constitution intervenue en novembre 1990, les dispositions applicables en cas de vacance du pouvoir ont été modifiées : alors qu'auparavant le Président de l'Assemblée nationale n'assurait qu'un intérim en vue de l'organisation de nouvelles élections, il achève désormais le mandat présidentiel en cours. La position de "dauphin constitutionnel" de M. Henri Konan Bedie, Président de l'Assemblée nationale, s'est ainsi trouvée confortée.

Si la Côte d'Ivoire a connu, pendant ses trente premières années, un régime de parti unique (le P.D.C.I.), le multipartisme a été officiellement admis en mai 1990 et est entré dans les faits à l'occasion des élections présidentielles et législatives d'octobre et novembre 1990. Si de nombreux partis ont été reconnus, une demi-douzaine seulement peuvent prétendre à une certaine représentativité et la principale force d'opposition est constituée par le F.P.I. (Front populaire ivoirien), dirigé par M. Laurent Gbagbo, qui a constitué un front commun d'opposition avec plusieurs autres partis.

2°). L'évolution politique ivoirienne

L'Etat ivoirien est, depuis 1960, dirigé par le Président Houphouët-Boigny, artisan de l'indépendance de la Côte d'Ivoire et du "miracle ivoirien". Les principes sur lesquels le "père de la nation" a fondé la construction du pays sont une économie libérale, une large ouverture sur le monde, une coopération étroite avec la France mais sans exclusive, et la priorité au développement agricole. A l'extérieur, la Côte d'Ivoire pratique une politique active dont les grands axes sont la recherche de solutions aux conflits par la voie pacifique et la construction d'ensembles économiques régionaux.

La Côte d'Ivoire, qui offrait jusqu'en 1990 l'image, rare en Afrique, d'un pays stable et uni, a été alors ébranlée par un vaste mouvement de contestation dont le point de départ a été une agitation universitaire et scolaire, greffée sur un plan de réduction des

dépenses de l'Etat ayant des incidences sur les salaires. Ce plan ayant été rapporté, le Chef de l'Etat a repris, durant l'été 1990, les choses en main.

Après l'instauration du multipartisme et le déroulement, dans le calme, des élections fin 1990, suivies de la création du poste de Premier ministre, les événements de Yopougon, au cours desquels des militaires avaient envahi le campus universitaire et des violences avaient eu lieu, ont provoqué le développement de tensions qui ont culminé à l'occasion de la manifestation du 18 février 1992.

Le processus de démocratisation a alors connu des difficultés à la suite du procès et de l'emprisonnement de plusieurs responsables politiques et syndicaux, parmi lesquels figuraient deux députés du Front populaire ivoirien, dont M. Laurent Gbagbo. Mais la loi d'amnistie adoptée le 29 juillet 1992 par l'Assemblée nationale, qui a permis leur libération, a finalement engendré une décrispation du débat politique, qui semblait se dérouler désormais sans heurts lors du séjour de la délégation en Côte d'Ivoire.

Il reste que les perspectives de réforme universitaire provoquent une agitation estudiantine récurrente, tandis que des difficultés économiques et sociales considérables engendrent naturellement des tensions importantes qui risquent en particulier de dégénérer en agitation urbaine.

*

* *

B - LES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES : UNE PROFONDE DÉPRESSION ÉCONOMIQUE QUI A CONSACRÉ LA FIN DU "MIRACLE IVOIRIEN"

Grâce à ses atouts propres et à un environnement international favorable, la Côte d'Ivoire a connu, pendant une vingtaine d'années, une croissance régulière et importante -de l'ordre de 7% par an- fondée sur l'exportation de ses productions agricoles,

essentiellement le cacao et le café dont la Côte d'Ivoire est, respectivement, le premier et le quatrième producteur mondial.

Cette croissance, qui avait permis de croire à un "miracle ivoirien", a, depuis le milieu des années 1980, cédé la place à une profonde crise économique et financière liée à la mévente des produits agricoles et aggravée par la gestion des finances publiques.

1°) - Une évolution économique très préoccupante malgré les efforts consentis

La Côte d'Ivoire, qui représente plus de 35% du total de la zone franc, est aujourd'hui en crise. Son produit intérieur brut (2 650 milliards de francs CFA, soit 53 milliards de francs) stagne et le produit par habitant est inférieur à 250 000 F CFA (soit 5 000 F). Sa dette extérieure est estimée pour 1992 à 4 300 milliards de F CFA (86 milliards de francs), tandis que la dette intérieure dépasse 1 200 milliards de F CFA (soit 24 milliards de francs), dont 455 milliards d'arriérés de paiement pour la même année.

Si la structure de l'économie ivoirienne s'est largement modifiée en trente ans, le secteur primaire représente encore plus de 33% du PIB, l'industrie 20% et le secteur tertiaire 46%. L'agriculture, qui a été le moteur du développement économique de la Côte d'Ivoire, repose principalement sur la production de cacao (747 000 tonnes pour la campagne 91/92) et de café (238 000 tonnes pour la campagne 91/92) -qui demeurent les principales sources d'exportation- tandis que le pays est autosuffisant sur le plan alimentaire.

Cependant, dès le début des années 1980, la hausse des taux d'intérêt ayant augmenté la charge du service de la dette et le niveau des dépenses publiques n'ayant pas été revu, l'Etat ivoirien a été confronté à de graves difficultés financières. La Côte d'Ivoire a donc appliqué dès 1981 une politique d'ajustement structurel avec l'appui des institutions de Bretton-Woods. Mais, du fait de la détérioration des termes de l'échange et donc de la baisse des exportations en valeur, la diminution de la consommation et du PIB

est allée de pair avec une aggravation des déficits de la balance des paiements courants et du secteur public.

Après une amélioration sensible en 1985-1986, l'aide de la Banque mondiale et de la France ayant permis une stabilisation, les déséquilibres internes et externes se sont aggravés à partir de 1987 sous l'effet de la diminution des recettes à l'exportation et de la baisse du dollar.

En dépit des accords successifs avec le F.M.I., la situation n'a cessé de se dégrader, la politique ivoirienne de rétention des ventes de cacao en 1988 n'ayant pas permis d'en faire remonter les cours. Cette décision, concernant une production qui représentait près de 16% du P.I.B. en 1987, a au contraire provoqué une grave crise de liquidité de l'économie.

La Côte d'Ivoire a ainsi dû engager un dialogue avec ses bailleurs de fonds et les institutions de Bretton-Woods et mettre en place un plan de stabilisation (baisse du prix d'achat aux producteurs de cacao).

Malgré l'importance des actions engagées (amélioration du fonctionnement des administrations, assainissement de la situation financière, programme de privatisations...), l'économie ivoirienne est toujours en situation difficile. La politique de redressement engagée par le Premier ministre n'a pas permis d'atteindre les objectifs du programme F.M.I. (accord de confirmation de septembre 1991 conclu pour une durée de 12 mois et portant sur 650 MF) et la négociation d'un nouvel accord s'avère difficile à engager. Les principaux points d'achoppement portent sur la réduction de la masse salariale de la fonction publique, décision difficile à appliquer pour des raisons politiques, et sur l'équilibrage des filières café et cacao.

2°). Des perspectives d'évolution qui demeurent très incertaines

Les difficultés de trésorerie de l'Etat ivoirien, rendant

nécessaires des apports extérieurs importants, ont conduit la France à lui apporter une aide urgente en juillet 1992 (prêt d'ajustement structurel de 950 millions de francs), puis un nouveau soutien en décembre dernier (convention de concours financier de 550 millions destiné au programme de stabilisation économique).

Les négociations avec le F.M.I. qui avaient été suspendues en juin 1992 ont repris à la fin de septembre. La principale difficulté est de satisfaire les principales exigences des institutions de Bretton-Woods sans compromettre la fragile stabilité sociale du pays. C'est dans le même esprit que doit être examinée une éventuelle modification de parité du franc C.F.A. dont les avantages économiques supposés pour un pays comme la Côte d'Ivoire seraient accompagnés de graves inconvénients, tout en entraînant sans doute d'importantes tensions sociales.

La Côte d'Ivoire est aujourd'hui confrontée à un ensemble de difficultés économiques très préoccupantes :

- à court terme, elle doit remédier à une mobilisation insuffisante des recettes intérieures, à un niveau trop élevé des dépenses publiques, à une dette extérieure excessive et, simultanément, à une dette intérieure qui pèse lourdement sur les liquidités nécessaires à l'économie ;

- à moyen terme, la Côte d'Ivoire doit en outre surmonter les handicaps suivants : un coût exorbitant de l'énergie, un coût excessif du travail, une pression fiscale trop forte sur le secteur formel de l'économie (contribuant au développement incontrôlé du secteur informel), et une dépendance excessive à l'égard d'une ressource d'exportation (le cacao représentant environ 40% des exportations ivoiriennes).

Dans le même temps, toutefois, la Côte d'Ivoire dispose d'atouts non négligeables : un climat favorable, une ouverture maritime, des infrastructures satisfaisantes, une population globalement alphabétisée et formée, un embryon de tissu industriel et surtout, avec le cacao, une rente à l'exportation.

Il n'est donc pas exclu que la Côte d'Ivoire parvienne à surmonter ses difficultés actuelles. Il y faudra toutefois une double

condition : un vigoureux effort interne d'assainissement des finances de l'État ; et un puissant soutien des bailleurs de fonds, parmi lesquels la France occupe le premier rang.

L'enjeu n'est pas mince : pour la Côte d'Ivoire naturellement, mais aussi pour l'avenir économique de l'ensemble de la sous-région. Représentant 60% de la masse monétaire de l'union monétaire ouest-africaine (UMOA), la Côte d'Ivoire est en effet le **moteur économique de la région**. Sa situation financière provoque aujourd'hui des débats de fond sur l'insuffisante compétitivité de son économie et la situation budgétaire de l'État. Une solution permettant de ménager l'équilibre des finances publiques tout en aménageant l'environnement fiscal des entreprises devra donc être recherchée en accord avec les institutions de Bretton-Woods. Mais la voie du compromis est étroite.

*

* *

C - LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA CÔTE D'IVOIRE : UNE DIPLOMATIE PARTICULIÈREMENT ACTIVE SOUS L'IMPULSION DU PRÉSIDENT HOUPHOUËT-BOIGNY

La diplomatie ivoirienne est fortement marquée par le rôle personnel du Chef de l'État. Fort de son image de "sage de l'Afrique", le Président Houphouët-Boigny déploie des efforts incessants pour la paix et l'entente entre Africains, soucieux de garantir la paix et de préserver la stabilité régionale. Demeurant très lié à la France et à la francophonie, le Chef de l'État ivoirien maintient des relations très privilégiées avec Paris tout en s'efforçant de favoriser les perspectives d'intégration régionale.

1°. Une diplomatie de dialogue au service de la stabilité régionale et du règlement pacifique des conflits

"Père" de l'Afrique francophone, doyen des chefs d'État du continent, ayant réussi à gagner l'estime de la communauté

internationale, M. Houphouët-Boigny a déployé une activité diplomatique inlassable au service de la stabilité régionale et du règlement pacifique des différends. Il a joué un rôle important, dans la discrétion mais avec efficacité, dans de nombreux conflits, donnant ainsi à la Côte d'Ivoire une position éminente sur la scène africaine.

Homme de dialogue, le Président Houphouët-Boigny a ainsi favorisé, ou tenté de favoriser, l'émergence de solutions pacifiques tant en Angola qu'entre le Mali et le Burkina ou, plus récemment, au Togo. Son rôle apparaît d'autant plus important au moment où le continent africain, cherchant notamment à faire progresser la démocratie, connaît des changements rapides susceptibles de remettre en cause la stabilité des Etats.

Dans le conflit du Libéria, frontalier de la Côte d'Ivoire, la guerre civile continue depuis 1989. La solution régionale esquissée, avec la présence d'une force ouest-africaine de 11 000 soldats, dont 9 000 Nigériens, a échoué du fait des divisions entre pays de la région et du rôle contesté du Nigeria. Dans ce contexte, le Président Houphouët-Boigny, après avoir conduit les efforts diplomatiques (accords Yamoussoukro IV d'octobre 1991), tente, sous l'égide de la C.E.D.E.A.O. (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), une médiation avec le "comité des cinq" que préside la Côte d'Ivoire. L'apaisement de ce conflit, au moment où les Nations Unies se saisissent du problème, est particulièrement important pour Abidjan, la Côte d'Ivoire accueillant des centaines de milliers de réfugiés libériens dans les villages frontaliers.

Souhaitant toujours oeuvrer en faveur de la paix et de l'entente entre Africains, la Côte d'Ivoire a également conduit une diplomatie très active en Afrique australe. Tel est le cas en Angola, ainsi que l'ont illustré les visites successives de M. Savimbi fin 1991 et de M. Dos Santos début 1992. A l'égard de l'Afrique du Sud aussi, le Président Houphouët-Boigny préconise une politique d'ouverture : après avoir été le premier Etat africain à établir, en avril dernier, des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire espère faciliter une évolution interne pacifique de ce pays.

2°). Des relations franco-ivoiriennes privilégiées qui doivent être prolongées par des perspectives accrues d'intégration régionale

Très lié à notre pays -après avoir notamment appartenu à plusieurs gouvernements français avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire-, personnellement très attaché à la francophonie, le Chef de l'Etat ivoirien a toujours veillé au maintien de la qualité des relations bilatérales entre Paris et Abidjan. Cette orientation permanente, naturelle au regard de l'histoire, trouve ainsi sa traduction dans l'attachement de la Côte d'Ivoire à la zone franc et au franc CFA et dans les grandes orientations diplomatiques du Président Houphouët-Boigny, favorisant une politique modérée au détriment des systèmes autoritaires ou extrémistes.

Dans le même esprit, la politique étrangère ivoirienne privilégie la France et l'Europe, dont l'aide est beaucoup plus importante que l'assistance américaine ou japonaise.

Mais, conscient des limites inévitables de l'efficacité de cette aide, quelle qu'en soit l'ampleur, la Côte d'Ivoire ne néglige pas le rôle des principales organisations régionales, au sein desquelles elle joue un rôle privilégié : le Conseil de l'Entente (qui réunit cinq pays), la C.E.A.O. (Communauté africaine de l'Afrique de l'Ouest réunissant six Etats), la B.C.E.A.O. (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et surtout la C.E.D.E.A.O. (Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest), qui réunit quinze pays de la région, dont les six de la C.E.A.O.

La Côte d'Ivoire cherche ainsi à se poser en leader de l'intégration économique régionale, dont la nécessité a été encore accrue par l'ampleur de la crise économique actuelle. Disposant néanmoins d'une des bases économiques les plus solides de la région, la Côte d'Ivoire, quelles que soient les difficultés de l'intégration entre pays pauvres, cherche à favoriser les progrès de l'intégration, à travers notamment la C.E.D.E.A.O., afin de créer un vaste marché intérieur et permettre une relance de l'économie.

D - DES RELATIONS FRANCO-IVOIRIENNES EXCEPTIONNELLES DONT L'ÉTROITESSE POLITIQUE S'APPUIE SUR DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES NOURRIS ET UNE COOPÉRATION ACTIVE

Inscrites sous le signe de la continuité, les relations franco-ivoiriennes revêtent un caractère hautement privilégié qui doit beaucoup à l'action personnelle du Président Houphouët-Boigny, la Côte d'Ivoire ayant choisi de s'appuyer prioritairement sur la France pour assurer sa sécurité et favoriser son développement. L'étroitesse des relations bilatérales fait ainsi de la Côte d'Ivoire, plus de trente ans après l'indépendance, l'un des points d'ancrage essentiels de la politique et de la présence françaises sur le continent africain.

1°. Des relations politiques hautement privilégiées reposant sur une large concordance de vues

Une large concordance de vues sur les questions internationales, et singulièrement africaines, sous-tend la qualité exceptionnelle des relations politiques franco-ivoiriennes.

Abidjan soutient le plus souvent les positions de la France au sein des organisations internationales, notamment aux Nations Unies, et en particulier son action en Afrique et son aide au développement. Paris, de son côté, se fait volontiers, sur la scène internationale, le porte-parole des pays en voie de développement. Son aide et sa coopération en Afrique sont jugées irremplaçables comme son soutien à la stabilité du continent.

L'étroitesse des relations bilatérales est illustrée par la fréquence et la multiplicité des contacts entre dirigeants français et ivoiriens, maintenant des liens personnels particulièrement denses. De multiples visites ministérielles ont lieu chaque année entre Paris et Abidjan, tandis que les rencontres entre les Chefs d'Etat français et ivoirien sont régulières, sur un plan bilatéral mais

aussi dans le cadre des sommets franco-africains ou des réunions des Chefs d'Etat des pays francophones.

Enfin, la garantie que la France apporte à la sécurité de la Côte d'Ivoire demeure une donnée fondamentale des relations entre les deux pays. Notre pays accorde à la Côte d'Ivoire, malgré les difficultés budgétaires et l'ampleur des besoins ivoiriens, une assistance militaire qui demeure considérable en application de l'accord de défense et d'assistance militaire de 1961. Assistance en personnel (53 personnes en 1993), stages de militaires ivoiriens dans les écoles militaires françaises (100 à 150 par an), aide directe en matériels (de l'ordre de 10 millions de francs par an) demeurent déterminants pour les forces armées ivoiriennes, tandis que les forces prépositionnées du 43e BIMA (500 hommes) sont installées en permanence à Port-Bouet.

La qualité et la chaleur de l'accueil réservé à votre délégation a fourni une nouvelle illustration de cette étroitesse des rapports franco-ivoiriens.

2°). Des échanges économiques nourris qui continuent à faire de la Côte d'Ivoire, malgré les difficultés actuelles, notre premier partenaire en Afrique francophone

La Côte d'Ivoire demeure, sur le plan économique, le premier partenaire commercial de la France en Afrique francophone ; elle y détient environ 33% de parts de marché. La Côte d'Ivoire constitue notre premier client et notre cinquième fournisseur le plus important en Afrique sub-saharienne (après le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine et le Nigéria) :

- les importations en provenance de la France (essentiellement des véhicules, des produits pharmaceutiques et des céréales) se sont élevées à 3,588 milliards de francs français en 1991, représentant 31% des importations ivoiriennes ;

- les exportations vers la France (café, cacao, bananes, ananas, conserves de thon) ont pour leur part atteint 3,217 milliards la même année, soit environ 22% des exportations ivoiriennes.

L'appartenance de la Côte d'Ivoire à la zone franc -dont elle constitue avec le Cameroun l'un des piliers majeurs-, la politique libérale conduite à Abidjan et l'étroitesse des relations entre les deux pays constituent autant de facteurs favorables aux échanges économiques même si la concurrence (Pays-Bas, Etats-Unis, Japon) reste importante.

Ces échanges sont étayés par la présence en Côte d'Ivoire, malgré une sensible diminution de la communauté française, de plus de 20 000 Français (près de 50 000 il y a dix ans) et d'environ 300 entreprises françaises implantées en Côte d'Ivoire, notamment dans l'ingénierie, le bâtiment et les travaux publics, l'équipement électrique, les assurances et les banques ; de plus, de nombreuses entreprises ivoiriennes ont des dirigeants français.

Les graves difficultés économiques et financières actuelles de la Côte d'Ivoire ont cependant entraîné au cours des dernières années, outre le départ de nombreux Français, un désinvestissement très préoccupant. Les perspectives pour les entreprises françaises en Côte d'Ivoire sont aujourd'hui beaucoup moins favorables qu'il y a quelques années : l'absence de liquidités, le poids de la dette intérieure et de la dette extérieure, l'éventualité d'une dévaluation du franc C.F.A., s'ajoutant à une insécurité préoccupante, notamment à Abidjan, sont autant de facteurs qui inquiètent nos compatriotes.

3°. Une coopération active qui fait de la France le premier bailleur de fonds de la Côte d'Ivoire

Notre pays reste le premier bailleur de fonds de la Côte d'Ivoire avec un apport, tous flux confondus, de 5,4 milliards de francs français pour 1990. Sur ce total, l'aide publique au développement apportée par la France a été de 2,2 milliards en 1990 et de 1,7 milliard en 1991. Les concours financiers français à l'ajustement structurel et sectoriel, pour contribuer à la restauration des grands équilibres et au redressement économique et financier de la Côte d'Ivoire, ont pour leur part représenté 1 milliard en 1990, 1,2 milliard en 1991 et 1,5 milliard en 1992, la France ayant accordé une aide d'urgence de 950 millions à la Côte d'Ivoire en juillet dernier pour éviter une

cessation de paiement et permettre une régularisation de sa situation à l'égard de la Banque mondiale.

La coopération française en Côte d'Ivoire reste dans le même temps importante et active, même si elle a connu de profondes évolutions au cours des dernières années : décrue très prononcée de notre assistance technique (moins de 1 000 coopérants civils en 1993), modification de l'aide aux projets et -on l'a vu- explosion des aides à l'ajustement.

Il demeure que l'aide bilatérale française reste prédominante et que la France, à la différence des institutions de Bretton-Woods, se trouve en situation de transferts nets très positifs.

Sur le plan multilatéral, en effet, les organes des Nations Unies, le F.M.I. et la Banque mondiale apportent à la Côte d'Ivoire un appui important, quoique soumis actuellement à des conditions particulièrement contraignantes, mais restent cependant en flux négatifs. Le Fonds européen de développement constitue enfin un troisième bailleur de fonds significatif (740 millions de francs au titre du programme d'aide de la C.E.E. à la Côte d'Ivoire signé en juillet 1991), la contribution française à cette aide de la Communauté s'élevant à 25% de l'ensemble.

*

* *

- CHAPITRE III -

LE CAMEROUN : UN PAYS A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE POLITIQUE ET D'UN NOUVEAU SOUFFLE ÉCONOMIQUE, DONT LA FRANCE DEMEURE LE PRINCIPAL PARTENAIRE

Placé sous mandat français de la Société des Nations en 1918 puis des Nations Unies à la fin de la deuxième guerre mondiale, la République du Cameroun a accédé à l'indépendance le 1er janvier 1960.

Ayant bénéficié depuis d'une grande stabilité politique sous la direction successive des Présidents Ahidjo, jusqu'en 1982, puis Biya, le Cameroun connaît depuis quelques années de sérieuses difficultés politiques, économiques et sociales. Si le pouvoir s'est efforcé de surmonter ces difficultés à travers la mise en place d'un processus de démocratisation, le pays apparaît aujourd'hui à la recherche d'un nouvel équilibre politique et d'un nouveau souffle économique.

A ces problèmes politiques et économiques s'ajoutent les contraintes de la diplomatie du Cameroun qui entretient des relations parfois ambiguës avec son grand voisin nigérian et dont les relations avec ses partenaires occidentaux ont été influencées par la situation politique intérieure.

La France demeure, dans ce contexte, dans tous les domaines -politique, militaire, économique, coopération- le premier partenaire du Cameroun, tout en préconisant le dialogue pour résoudre les différends internes.

Observations préliminaires : présentation générale du Cameroun

Avant de revenir sur chacune de ces données essentielles de la situation du Cameroun aujourd'hui, il a paru utile à votre délégation de rappeler ici d'un mot les caractéristiques fondamentales de ce pays.

D'une superficie de 475 000 km², le Cameroun apparaît comme un vaste triangle s'inscrivant entre l'Océan Atlantique, le lac Tchad et le bassin du Congo. Il a, à l'ouest, une très longue frontière avec le Nigeria. Ses autres voisins sont le Tchad, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale.

Le Cameroun est caractérisé, sur tous les plans, par une très grande diversité. Sur le plan géographique, le pays présente une extrême variété de paysages -qui pourrait sans doute être mise à profit sur le plan touristique- depuis les plaines équatoriales de la région côtière jusqu'aux steppes et à la savane boisée du nord en passant par la forêt dense dans la région du sud, l'Adamaoua -zone de transition entre la forêt et la savane-, et les massifs volcaniques de l'ouest.

Sur le plan démographique, le Cameroun rassemble aujourd'hui une population de l'ordre de 12 millions d'habitants qui croît rapidement, au rythme de 4 % par an. Composée d'une mosaïque de quelque 200 ethnies différentes parlant 24 langues principales, cette population se répartit de surcroît en deux zones distinctes : une zone francophone où vit 80 % de la population et qui couvre 90 % du territoire national, et une zone anglophone qui rassemble, à l'ouest du pays, 20 % d'anglophones particulièrement actifs. Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Cameroun.

Dans le domaine religieux, l'Eglise catholique, avec près de 3 millions de fidèles, est la principale force religieuse du pays. Les chrétiens représentent au total 38 % de la population, tandis que l'islam, qui rassemble 17 % de la population, est principalement

implanté au nord et dans l'ouest, en pays Bamoun. Le reste de la population (45 %) est resté attaché aux pratiques animistes.

Sur le plan historique, enfin, le Cameroun, dont le peuplement est particulièrement ancien, aurait été découvert en 1472 par des navigateurs portugais. Au XIXe siècle, le Cameroun fit l'objet d'un enjeu entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne, avant que les troupes françaises et anglaises ne chassent les colonisateurs allemands à la faveur du premier conflit mondial. En 1918, le Cameroun est divisé en deux territoires dont la France -pour les 4/5e- et la Grande-Bretagne -pour une bande frontalière du Nigéria- sont désignées comme puissances mandataires par la Société des Nations. Ce régime est transformé en tutelle à l'issue de la seconde guerre mondiale afin de préparer l'accession des territoires à l'indépendance. C'est dans ce contexte que le pays accède à l'indépendance le 1er janvier 1960 sous le présidence de M. Ahmadou Ahidjo et qu'à la suite d'un référendum une partie du Cameroun britannique est rattachée, en 1961, à la République du Cameroun tandis que la partie septentrionale optait pour l'union au Nigéria.

*

* *

A - LES DONNÉES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES : UN POUVOIR CONTESTÉ, UN PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION DIFFICILE

S'il a connu une grande stabilité politique depuis l'indépendance, n'ayant connu que deux présidents -MM. Ahidjo et Biya- , le Cameroun connaît aujourd'hui un pouvoir contesté à la fois par une opposition traditionnelle et par une opposition extra-parlementaire, tandis que le processus de démocratisation se développe difficilement, ainsi que l'illustrent les tensions et les heurts qui ont accompagné les élections, législatives puis présidentielles, qui se sont déroulées en 1992.

1°. L'organisation institutionnelle et partisane

Après une longue période de parti unique -l'U.N.C. (Union nationale camerounaise) s'étant transformée en R.D.P.C. (Rassemblement démocratique du peuple camerounais) en 1985-, le multipartisme a été introduit au Cameroun par la loi du 19 décembre 1990, qui a entraîné la légalisation d'une soixantaine de partis politiques.

Par ailleurs, une réforme constitutionnelle, en avril 1991, a rétabli le poste de Premier ministre et modifié les institutions dans le sens d'un relatif rééquilibrage des pouvoirs, ainsi constitués :

- le **Président de la République**, élu pour cinq ans au suffrage universel direct, reste la clé de voute du régime et dispose de pouvoirs exceptionnels en cas de péril grave ;

- le **Premier ministre** -M. Achidi Achu depuis avril 1992- est nommé par le Chef de l'Etat, dirige l'action du Gouvernement, et sa responsabilité peut être engagée devant le Parlement ;

- l'**Assemblée nationale** est composée de 180 députés élus pour cinq ans au suffrage universel. A la suite des élections législatives du 1er mars 1992 destinées à adapter la représentation nationale au multipartisme, la répartition des sièges est la suivante, le SDF (Social Democratic Front) n'ayant pas présenté de candidats :

- **RDPC** (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais) : 88 sièges

- **UNDP** (Union nationale pour la Démocratie et le Progrès) : 68 sièges

- **UPC** (Union des Populations du Cameroun) : 18 sièges

- **MDR** (Mouvement pour la Défense de la République) : 6 sièges

A ces quatre principaux partis représentés au Parlement s'ajoutent -outre l'**UDC** (Union démocratique du Cameroun) qui a

également refusé de participer aux élections- le SDF, influent principalement dans les provinces anglophones de l'ouest et du nord-ouest, et qui s'appuie prioritairement sur l'ethnie Bamileke.

2°. L'évolution politique camerounaise

Arrivé au pouvoir en 1982, à la suite du retrait du Président Ahidjo dont il était le Premier ministre, M. Paul Biya s'est appuyé pour mettre en oeuvre sa politique sur l'ex-parti unique -l'UNC devenue en 1985 le RDPC- dont il est le président et sur l'ethnie Beti-Boulou à laquelle il appartient.

Les critiques contre le pouvoir -venant essentiellement des régions de l'ouest et du littoral et s'appuyant notamment sur les Bamileke qui contrôlent l'activité commerciale du pays- se sont accentuées à partir de 1990, manifestant le souhait d'une démocratisation du pays. L'opération "villes mortes", lancée au cours du deuxième semestre de l'année 1991 par les partis d'opposition les plus radicaux, a gravement perturbé l'activité économique du pays pendant plusieurs mois, notamment à l'ouest et à Douala, régions traditionnellement opposées au pouvoir.

Le dialogue finalement renoué entre le pouvoir et l'opposition à l'occasion de la rencontre tripartite (gouvernement, opposition, société civile) de Yaoundé du 13 novembre 1991 a permis le déroulement des élections législatives du 1er mars 1992, à l'issue desquelles le Président Biya ne disposait plus que d'une majorité relative de 88 députés sur 180, malgré le boycott des élections par le S.D.F. qui prônait des changements institutionnels profonds à travers la tenue d'une conférence nationale souveraine.

En dépit du mode de scrutin majoritaire à un tour qui devait permettre une réélection aisée de M. Biya face à une opposition divisée, les élections présidentielles du 11 octobre 1992 n'ont consacré qu'une courte victoire de M. Biya, les chiffres officiels lui accordant 39,5 % des voix, devant M. Fru Ndi, leader du SDF (35,9 %), et M. Bello Boubà (UNDP, 19,2 %).

Ces résultats demeurent contestés par M. Fru Ndi qui revendique la victoire et refuse de reconnaître la légitimité de M. Biya.

Ce dernier s'est efforcé de reprendre la maîtrise des événements par trois mesures principales :

- l'instauration, du 27 octobre au 28 décembre 1992, de l'état d'urgence dans la province du nord-ouest, fief du SDF, afin de mettre un terme à l'agitation violente qui s'y développait, tandis que M. Fru Ndi et 150 de ses partisans étaient assignés à résidence ;

- l'élargissement, lors de la constitution d'un nouveau Gouvernement, de la majorité présidentielle à l'UNDP et à l'UPC, les deux partis composant l'opposition parlementaire, même si l'UNDP, qui n'a pas conclu d'accord politique avec le Gouvernement, demeure dans l'opposition et si le Gouvernement reste relativement homogène et proche du RDPC ;

- M. Biya a enfin proposé au pays un "grand débat national" sur la constitution et les institutions camerounaises, visant à promouvoir une large réconciliation nationale afin de garantir la paix sociale et de créer les conditions du développement économique.

*

* *

B - LES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES : UNE SITUATION FORTEMENT DÉGRADÉE ET SANS RÉELLES PERSPECTIVES DE REPRISE MALGRÉ LA MISE EN OEUVRE DE POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

L'économie du Cameroun, pourtant relativement favorisée avec une agriculture assez efficace qui rend le pays auto-suffisant sur le plan alimentaire et une prospérité qui avait été renforcée à partir de 1980 par les revenus de l'exploitation pétrolière, a vu sa situation se dégrader profondément depuis 1986-1987.

Jusqu'alors, à partir de 1960 et pendant plus de 25 ans, l'économie du Cameroun a connu une croissance régulière qui s'est accélérée, dans la dernière période, par la production du pétrole. Ces bonnes performances avaient permis de réaliser des infrastructures nécessaires à la croissance des secteurs industriel et tertiaire, le Cameroun connaissant des taux de croissance remarquables (4 % par an de 1965 à 1977, 13 % par an de 1978 à 1981 et 8 % de 1982 à 1985).

Mais les années 1986-1987 marquent la fin de cette période faste de l'économie camerounaise et le début d'une récession dont le pays n'est pas encore sorti aujourd'hui.

1°. Une crise économique profonde malgré les mesures de redressement mises en oeuvre

L'origine principale de la crise réside dans la conjonction de la chute des cours des produits de base -notamment du pétrole, mais aussi du café et du cacao- et de la dépréciation du dollar, entraînant une baisse de 44 % des termes de l'échange entre 1986 et 1988. Mais la profondeur de la crise (le PIB en volume a baissé de 20 % et le niveau d'investissement de 60 % en valeur sur la période 1986-1991) s'explique aussi par d'autres facteurs de fragilité de l'économie camerounaise :

- l'agriculture ne donne pas encore toute la mesure des possibilités du pays,
- l'industrie dérivée du pétrole est entravée par une bureaucratie excessive et les PME manquent de moyens techniques et financiers,
- l'économie a enfin subi les conséquences négatives de l'opération "villes mortes", en 1991.

L'Etat camerounais est ainsi confronté à une chute de ses recettes budgétaires qui passent de 900 milliards de francs CFA (soit 18 milliards de francs français) en 1985-1986 à 470 milliards de francs CFA (soit 9,4 milliards de francs français) en 1990-1991 du fait de la réduction des recettes pétrolières et fiscales. L'encours de la dette extérieure représente aujourd'hui près de 90 % du PIB (1 700 milliards de francs CFA, soit 34 milliards de francs français, fin 1992) tandis que la dette intérieure dépasse 33 % du PIB (968 milliards de francs CFA, soit 19,4 milliards de francs français en 1992).

Compte tenu de ces difficultés, l'Etat camerounais a mis en oeuvre des politiques d'ajustement structurel visant à réaliser un ajustement économique en termes réels, sans manipulations du taux de change. Pour réduire le déficit des finances publiques, grave facteur de blocage de l'économie, l'Etat cherche à se désengager du secteur productif et à élargir l'assiette fiscale à laquelle échappent de nombreux revenus et un secteur informel important, alimenté par la contrebande venue principalement du Nigéria. Les autorités font d'autre part des efforts importants pour maîtriser les dépenses publiques et notamment tenter de réduire la masse salariale. La politique de libéralisation de l'économie passe par une baisse du coût du travail et une plus grande flexibilité du marché : mesures facilitant les licenciements, baisse du salaire minimum, modification de la grille des salaires.

Le Cameroun s'est engagé sur cette voie de l'ajustement en s'efforçant d'obtenir l'appui des bailleurs de fonds : le FMI, qui a conclu deux accords de confirmation en septembre 1988 et décembre 1991 ; la Banque mondiale, la Caisse française de développement et la Communauté économique européenne qui ont accordé plusieurs prêts d'ajustement structurel. Le Cameroun a enfin obtenu, en janvier 1992, un réaménagement de sa dette (1,1 milliard de dollars) au Club de Paris.

Mais cette politique d'ajustement entraîne un mécontentement croissant dans certaines couches de la population, entraînant des tensions sociales importantes tandis que les institutions financières internationales jugent encore les mesures prises comme insuffisantes. Elles n'ont pas permis, en tout cas, d'obtenir le redressement de la situation économique du pays qui en était attendu.

2°). Les obstacles rencontrés par les politiques d'ajustement rendent l'avenir à moyen terme très incertain

En dépit de ces efforts incontestables et d'avancées certaines dans plusieurs secteurs (restructuration des filières café et cacao, réhabilitation d'entreprises publiques, assainissement du

secteur bancaire), les politiques d'ajustement ont rencontré des obstacles majeurs :

- la baisse du PIB s'est poursuivie en 1991-1992 avec une diminution de l'ordre de 5 % en volume ;
- l'encours de la dette extérieure continue à s'aggraver, le service de la dette dépassant, en 1991-1992, 220 milliards de francs CFA ;
- la dégradation des finances publiques demeure très préoccupante, le service de la dette étant appelé à représenter, en 1995, 36 % des recettes budgétaires contre 4 % en 1985 ;
- le coût social des mesures prises paraît de plus en plus difficile à supporter, la politique déflationniste entraînant une baisse importante des revenus et de la consommation.

Dans le même temps, les bailleurs de fonds internationaux apparaissent aujourd'hui réticents à accompagner le Cameroun dans le contexte actuel : la signature d'un nouveau programme avec le FMI semble très aléatoire ; la Banque mondiale paraît de son côté très circonspecte en raison du non respect de certaines "conditionnalités" et semble exclure tout nouveau financement en l'absence d'un ajustement du taux de change qui pose à nouveau la question d'un éventuel changement de parité du franc CFA, compte tenu de la concurrence monétaire du Nigéria qui obère la compétitivité des produits camerounais et favorise la fuite des capitaux.

Ce constat conduit à poser une double question, sans doute déterminante pour l'avenir :

- sur le plan politique, si la mutation démocratique est aujourd'hui engagée, le Gouvernement camerounais disposera-t-il de l'assise nécessaire pour imposer des modifications structurelles profondes : baisse du salaire réel, réduction de la masse salariale, réforme en profondeur du fonctionnement de l'Etat ?

- et, dans l'hypothèse où les bailleurs de fonds internationaux refuseraient de s'engager à nouveau aux côtés du Cameroun,

comment la France pourrait-elle faire face, quasiment seule, aux besoins de financements extérieurs du Cameroun ?

*

* *

C - LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CAMEROUN : UNE DIPLOMATIE PRAGMATIQUE DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

Confronté à ses difficultés économiques et politiques, le Cameroun doit également gérer les contraintes qui pèsent sur sa politique étrangère. Ayant longtemps menée une diplomatie prudente et pragmatique, ayant pour objet principal la défense des intérêts nationaux et fondée sur des relations de bon voisinage dans un environnement délicat, le Cameroun a souhaité diversifier ses relations en s'appuyant sur ses profondes attaches avec les pays occidentaux. Mais ces dernières ont été affectées dans la période récente par l'évolution difficile de la situation politique intérieure camerounaise.

1°). La priorité accordée au maintien de bonnes relations avec ses voisins africains

Fondée sur l'attachement aux principes de l'OUA -quelles que soient les faiblesses constatées dans la capacité de l'organisation à mettre en oeuvre ces principes-, la politique de Yaoundé en Afrique vise d'abord à préserver de bonnes relations avec ses voisins.

En bons termes avec, notamment, le Gabon, la République centrafricaine et le Congo, le Cameroun est particulièrement vigilant quant à l'évolution de ses relations avec le Tchad et avec le Nigéria. En ce qui concerne le Tchad, Yaoundé maintient un contact régulier avec N'Djaména, s'efforçant de ne pas être impliqué dans les luttes pour le pouvoir au Tchad afin d'éviter de voir s'étendre aux provinces du nord-Cameroun les affrontements qui se produisent à N'Djaména.

A l'égard du Nigéria, imposant voisin sept fois plus peuplé que le Cameroun, des efforts sont déployés entre Lagos et Yaoundé pour établir un dialogue et éviter de voir dégénérer des contentieux potentiels : sur le plan politique, l'absence de claire délimitation de la frontière, longue de 1 800 km, entre les deux pays, qui donne lieu périodiquement à des incidents, tandis que le Cameroun soupçonne son puissant voisin de s'intéresser de trop près à la situation au Cameroun anglophone ; et, surtout, sur le plan économique, le problème des produits nigériens de contrebande qui affluent sur le marché camerounais, amoindrissant fortement les recettes fiscales et douanières du Cameroun, et la question du différend sur la limite des zones économiques exclusives en mer, dans une région de production pétrolière.

D'autre part, parmi les nombreuses institutions politiques ou régionales dont est membre le Cameroun, il convient de relever l'Union douanière des Etats de l'Afrique centrale (UDEAC) qui devrait favoriser l'intégration économique régionale par une réforme douanière et fiscale qui permettrait de créer un nouvel espace économique régional nécessaire au développement économique.

2°). Des relations avec les pays occidentaux influencées par la situation politique intérieure

Par delà cet environnement régional, le Cameroun s'efforce de diversifier ses relations internationales. C'est ainsi que Yaoundé s'est récemment rapproché de la Chine à l'occasion d'un accord d'assistance militaire et que ses relations politiques avec le Japon sont cordiales. Mais ce sont naturellement ses rapports avec les pays occidentaux, avec lesquels le Cameroun a de profondes attaches, qui dominent.

Mis à part la qualité et le caractère privilégié des relations franco-camerounaises, ces rapports avec les pays occidentaux ont été influencés, dans la période récente, par l'évolution politique intérieure au Cameroun :

- Les Etats-Unis, assez favorables au SDF, ont publiquement critiqué les autorités pour des violations des droits de l'homme ainsi

que l'instauration de l'état d'urgence. Ils ont annoncé fin novembre 1992 la suspension des 2/3 de leur programme d'assistance, soit 14 millions de dollars, en attendant que le gouvernement camerounais améliore la situation.

- Les Britanniques ont également encouragé le SDF et ont fréquemment dénoncé des manquements aux droits de l'homme, tout en étant conscients des difficultés pour parvenir à un véritable dialogue entre le pouvoir et le SDF.

- En Allemagne, enfin, le Président de la commission de coopération du Bundestag a réclamé l'interruption provisoire de l'aide au développement au Cameroun, en raison des "exactions violentes des forces de l'ordre contre l'opposition".

Il est enfin à relever que le Cameroun, longtemps absent, en raison de son bilinguisme affiché, des structures de la francophonie comme du Commonwealth, a décidé de rompre son isolement et de rejoindre ces deux organisations. Le Président Biya a ainsi participé au IVème sommet de la francophonie, à Paris, en novembre 1991. En revanche, la Grande-Bretagne paraît, pour le moment, moins convaincue que le Cameroun ait sa place à l'intérieur du Commonwealth.

*

* *

D - DES RELATIONS FRANCO-CAMEROUNAISES ANCIENNES QUI FONT DE LA FRANCE LE PRINCIPAL PARTENAIRE DU CAMEROUN

Le Cameroun, qui fut sous mandat français de 1918 à 1960, est historiquement étroitement lié à la France. Ce pays charnière de l'Afrique -entre la forêt et le Sahel, entre le christianisme et l'islam, entre l'Afrique francophone et l'Afrique anglophone- constitue avec la Côte d'Ivoire le pilier essentiel de la zone franc. Les intérêts français y demeurent importants ainsi que l'illustre, malgré une diminution des effectifs, la présence de quelque 9 000 Français au Cameroun, dont la moitié à Douala, capitale économique du pays. Et l'aide financière française occupe de loin la

première place des aides extérieures bilatérales consenties au Cameroun.

1°). Des relations politiques maintenues, malgré les difficultés intérieures, avec un pays étroitement lié à la France

Le Cameroun demeure un partenaire essentiel de la France en Afrique centrale. Les relations bilatérales, très étroites sous la présidence de M. Ahidjo, de 1960 à 1982, sont très cordiales depuis le milieu des années 1980. La volonté de Yaoundé de maintenir des relations étroites avec notre pays n'a pas été altérée par le souci, manifesté à la fin de la dernière décennie par les dirigeants camerounais, de diversifier leurs relations avec les pays occidentaux.

L'intensité de ces relations est illustrée par les très nombreuses visites de personnalités, tant françaises que camerounaises, qui se succèdent de façon régulière. La qualité de l'accueil que les autorités camerounaises ont réservé à votre délégation a constitué une nouvelle manifestation de l'importance pour Yaoundé de ces liens avec Paris.

Ces rapports politiques ont cependant été compliqués par les tensions internes au Cameroun depuis 1990, la vivacité du débat politique camerounais ayant pu inciter certains à mettre en cause l'action de la France. La position constante de la France, favorable au développement du processus de démocratisation et au dialogue pour résoudre les oppositions entre Camerounais, tout en souhaitant naturellement rester en dehors des débats internes, semble cependant aujourd'hui largement comprise.

On ne saurait enfin omettre de rappeler ici l'importance maintenue des relations bilatérales dans le domaine militaire. Le Cameroun et la France demeurent liés par un accord de défense et un accord de coopération militaire du 21 février 1974 ainsi que par un accord de coopération en matière d'armement du 24 novembre 1981. En matière de coopération militaire, la France se situe au premier rang des partenaires du Cameroun tant pour l'assistance technique militaire que pour l'octroi de stages et l'aide directe consentie. Les autorités camerounaises diversifient toutefois leurs relations en la

matière, avec les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et Israël, en particulier pour la fourniture de matériels d'occasion.

2°. Des relations économiques suivies malgré la crise et prolongées par un important effort financier de la France

S'appuyant sur la présence au Cameroun, malgré une nette diminution de la communauté française, de plus de 9 000 Français et sur environ 200 entreprises françaises, les relations économiques bilatérales demeurent importantes, en dépit des conséquences de la crise et de la concurrence internationale sur les échanges entre les deux pays.

Alors que les échanges commerciaux franco-camerounais avaient progressé jusqu'en 1985 pour faire du Cameroun notre principal partenaire en Afrique francophone, cette situation s'est sensiblement dégradée depuis. Le Cameroun n'était plus début 1992 que le cinquième client de la France en Afrique non méditerranéenne (après l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Sénégal) en raison de l'évolution négative de l'économie camerounaise. La part de marché de la France dans le total des importations camerounaises demeure toutefois autour de 35 %. Les importations françaises en provenance du Cameroun ont également chuté depuis 1990 en raison de la baisse, en valeur, de nos achats de pétrole brut et d'aluminium. La tendance à la contraction des échanges franco-camerounais s'est traduite par une diminution de 20 % en 1991 et de 12 % en 1992 :

- les exportations françaises (2 422 millions de francs français en 1991) portent principalement sur des biens de consommation courante (30 %), des biens d'équipement professionnel (25 %), des produits agro-alimentaires (17 %) ainsi que des produits chimiques ;
- les importations françaises (3 264 millions de francs français en 1991) sont essentiellement constituées d'achats de pétrole, d'aluminium et de produits agricoles, principalement le café et le cacao.

Il convient enfin de relever que, dans le contexte de la mise en cause de l'action de la France au Cameroun, votre délégation s'est inquiétée, durant son séjour, de la diffusion de tracts appelant au boycott des produits, des commerces et plus généralement des intérêts

français au Cameroun. Si l'impact de ce boycott semble limité et d'ampleur variable selon les secteurs, il a ainsi touché fortement le secteur des brasseries et demeure préoccupant.

Simultanément, pour tenter de faire face à la crise économique et financière qui frappe le Cameroun depuis 1986, le Président Biya s'est principalement tourné vers la France, dont les autorités camerounaises attendent un effort financier supplémentaire. La France est de loin le premier bailleur de fonds du Cameroun : au cours de la période 1986-1991, le montant de l'aide publique française (coopération et Caisse française de développement) s'est élevé à 5 208 millions de francs, soit plus de 860 millions par an. Ce soutien financier s'est encore accentué en 1992, notre aide publique au développement avoisinant 1 400 millions de francs, y compris un dernier prêt d'ajustement structurel de 600 millions.

3°. Une importante tradition de coopération civile

Par delà son poids financier, l'aide française au Cameroun s'appuie sur une importante tradition de coopération civile. De qualité, cette coopération est jugée irremplaçable mais se révèle lourde à maintenir, malgré la déflation de ses effectifs, tandis que les Camerounais souhaitent disposer d'un contrôle de l'affectation des besoins mis à leur disposition.

L'assistance technique repose encore sur des effectifs importants : 330 coopérants, dont 230 enseignants, pour l'assistance directe, et 150 pour l'assistance indirecte, soit un total de 480 personnes. La diminution de ces effectifs se poursuit puisqu'ils s'élevaient à 616 en 1990 et à 530 en 1991.

La même évolution se constate en matière de bourses et de stages : 151 en 1992, 204 en 1991, et 284 en 1990.

De manière générale, la politique actuelle vise à une suppression progressive de l'assistance technique de substitution au profit d'une assistance technique plus pointue dotée de projets précis

s'intégrant dans le cadre plus large des politiques d'ajustement structurel. Il s'agit tout d'abord d'une mise en cohérence de la politique générale du ministère de la Coopération avec les nécessités d'ajustement dans les pays partenaires, mais aussi d'un assouplissement du dispositif français permettant d'en accroître l'efficacité.

Les secteurs principaux d'application de cette coopération sont le développement rural, les infrastructures (routes, ports, travaux publics), l'enseignement et la formation, la santé, la recherche et l'aide aux administrations économiques et financières et au développement institutionnel.

L'aide française au Cameroun est ainsi, et de loin, la plus importante aide bilatérale extérieure reçue par le Cameroun, beaucoup plus substantielle que celle des États-Unis, de l'Allemagne et du Canada. Il convient enfin d'ajouter que la France participe de surcroît, à hauteur de 25 % à l'aide de la Communauté européenne au Cameroun. Cette aide s'élève, pour la période 1992-1994, dans le cadre du 7^e Fonds européen de développement, à 128 millions d'Écus (soit 898 millions de francs français) dont près de 110 millions pour les projets et 18,5 millions pour les programmes d'ajustement structurel.

*

* *

EN GUISE DE CONCLUSION :
QUELQUES OBSERVATIONS DE LA DÉLÉGATION

Au terme de cette analyse, votre délégation n'a pas pour ambition, à l'issue d'un voyage d'une dizaine de jours en Afrique -même s'il a été particulièrement enrichissant et s'il s'est déroulé dans deux pays dont la France est particulièrement proche-, de tirer des conclusions définitives sur l'évolution du continent africain ou sur les orientations souhaitables de la politique africaine de la France, et encore moins de procéder à des généralisations qui seraient nécessairement hâtives, à partir d'observations effectuées seulement en Côte d'Ivoire et au Cameroun.

Il est toutefois apparu possible à votre délégation, dans sa diversité, de formuler ici, en guise de conclusion, quelques remarques de nature à éclairer le Sénat sur des données majeures et des évolutions à ses yeux essentielles des pays africains.

*

* *

Première observation : l'Afrique est entrée dans une phase de mutations politiques, dont l'évolution différenciée et contrastée selon les pays ne doit pas conduire à des amalgames hâtifs et erronés.

Si la Côte d'Ivoire est entrée par nécessité dans un processus de démocratisation, elle s'efforce aujourd'hui d'adapter le régime présidentiel, fondé sur un parti unique, mis en place lors de l'indépendance, au multipartisme introduit en avril 1990. Les difficultés et les incidents enregistrés pendant deux ans, après avoir empoisonné le climat politique ivoirien, paraissent en passe d'être surmontés. La loi d'amnistie du 29 juillet 1992, en permettant la

libération des principaux prisonniers politiques, a permis une décrispation du débat politique. Si les facteurs d'incertitude politique demeurent importants, dans la perspective notamment des élections présidentielles de 1995, la délégation sénatoriale a pu constater, pour l'heure, le déroulement, apparemment sans heurt, d'un processus politique pluraliste.

Cette mutation politique se heurte à des obstacles beaucoup plus importants au Cameroun où le pouvoir du président Biya -qui s'est essentiellement appuyé sur l'ex-parti unique et sur l'ethnie des Beti-Boulou- est vigoureusement contesté, en particulier dans l'Ouest et dans le Nord où les Bamileke contrôlent l'activité commerciale du pays. Le déroulement des élections législatives (le 1er mars 1992) puis présidentielles (le 11 octobre) a donné lieu à de graves difficultés, M. John Fru Ndi et son parti, le S.D.F., contestant les résultats proclamés de l'élection présidentielle, après avoir boycotté les élections législatives. Le gouvernement est ainsi confronté à la fois à une opposition traditionnelle, entrée en force à l'Assemblée nationale, et à une opposition extra-parlementaire. Votre délégation a cependant constaté une volonté affichée de dialogue et de poursuite du processus de démocratisation, et espère que le Cameroun parviendra ainsi à conjurer les périls que constitueraient le recours à la violence et l'exacerbation du fait tribal.

De façon générale, votre délégation estime devoir formuler deux remarques quant à l'évolution politique des pays africains :

- L'Afrique est entrée dans une phase de profonde mutation politique qui entraînera à coup sûr de grands bouleversements dans les années à venir. Mais l'évolution des différents pays est très contrastée et ne doit pas conduire à des généralisations abusives. La situation, très inquiétante, qui prévaut au Zaïre ou au Togo n'est pas plus révélatrice de l'ensemble des pays africains que ne l'est l'évolution, favorable, du Bénin ou du Mali.

- La France, pour sa part, sans s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats souverains, ne peut qu'être favorable à un processus de dialogue et de démocratisation. Il résulte de cette ouverture au pluralisme une effervescence, une espérance et un bouillonnement d'idées accompagnés souvent d'un foisonnement de partis. Mais il

peut aussi en découler la résurgence des confits ethniques, l'instabilité politique et une dégradation accentuée d'une situation économique déjà tragique.

C'est pourquoi il ne doit en aucun cas s'agir d'imposer des modèles, a fortiori un modèle unique, à l'Afrique. Il revient à chaque pays d'inventer sa forme propre de démocratie et d'en déterminer le rythme et la marche.

*

* *

Deuxième observation : l'Afrique est confrontée à une situation économique tragique, l'ampleur de la crise posant le problème de l'application des politiques d'ajustement structurel mais ne devant pas remettre en cause la zone franc comme pôle de stabilité

La situation économique de la Côte d'Ivoire et du Cameroun -qui sont pourtant loin de figurer parmi les plus démunis d'Afrique et font partie des pays dits "à revenus intermédiaires"- est apparue à votre délégation extrêmement préoccupante.

La Côte d'Ivoire subit depuis quelque six ans une crise économique et financière liée à la chute des prix internationaux du café et du cacao et aggravée par une gestion longtemps laxiste des finances publiques. Elle a ainsi été conduite, sous la pression des institutions de Bretton Woods et des bailleurs de fonds, à mettre en place un plan de stabilisation. Mais la politique d'ajustement mise en oeuvre par le gouvernement de M. Ouattara depuis 1991, en dépit de l'importance des actions engagées, n'a pas permis d'atteindre les objectifs du programme du F.M.I. qui supposent une réduction de la masse salariale de la fonction publique et l'équilibrage des filières du café et du cacao. Les difficultés de trésorerie de l'État ivoirien ont conduit la France à lui accorder des aides d'urgence importantes, sous forme de programmes d'ajustement structurel, pour éviter une cessation de paiement et permettre la reprise du dialogue avec le F.M.I. et la Banque mondiale.

Au Cameroun, le déficit des finances publiques paraît constituer le principal facteur de graves difficultés économiques, en raison de la faiblesse des recettes de l'État et malgré l'effort important des autorités pour maîtriser les dépenses publiques. L'État doit ainsi se désengager du secteur productif et tenter d'élargir l'assiette fiscale à laquelle échappent de nombreux revenus d'un secteur informel important, alimenté par la contrebande venue principalement du Nigéria. Subissant également la baisse des cours mondiaux des matières premières, et malgré des ressources plus diversifiées qu'en Côte d'Ivoire -notamment par la présence de pétrole-, le Cameroun a obtenu un réaménagement de sa dette en janvier 1992 et a été le principal bénéficiaire, en janvier 1993, des engagements en Afrique de la Caisse française de développement, à hauteur de 600 millions de francs.

Ces données extrêmement préoccupantes posent, selon votre délégation, une double question.

- La première concerne le rôle de la zone franc, et d'abord le débat actuel sur les avantages et les inconvénients d'une éventuelle dévaluation du franc CFA à laquelle la France et la plupart de ses partenaires africains demeurent, pour l'heure, opposés mais qui figure au premier rang des "conditionnalités" mises par les institutions de Bretton-Woods à la reprise de leurs concours financiers. Mais, par delà cette question, la zone franc apparaît à votre délégation un cadre fondamental pour assainir les économies africaines et améliorer l'environnement de leurs entreprises. La zone franc doit constituer un pôle d'ancrage permettant, à partir de la monnaie, de coordonner les politiques économiques et de favoriser la création d'un grand marché intérieur.

- Une seconde question concerne le rôle de l'aide publique française qui, par delà l'effort financier de plus en plus lourd qu'elle impose, prend la forme de programmes d'ajustements structurels (PAS) essentiellement consacrés au remboursement des dettes extérieures afin d'apurer les échéances des institutions financières internationales. Plusieurs membres de votre délégation jugent cette concentration excessive et souhaitent au moins un redéploiement partiel de ces financements en faveur de l'allègement de la dette intérieure des pays africains afin de contribuer à la relance de leurs

économies et de favoriser la vitalité du tissu industriel. Car, plus encore que la solution au problème de la dette, l'enjeu essentiel est naturellement celui de l'exigence du développement.

*

* *

Troisième observation : le maintien des relations très privilégiées de la France avec de nombreux pays africains doit s'appuyer sur une plus grande clarté et une plus grande efficacité de la politique africaine de la France

La délégation a pu mesurer au cours de sa mission, tant en Côte d'Ivoire qu'au Cameroun, les liens hautement privilégiés qui unissent la France à de nombreux pays africains, les attentes considérables en matière d'aide et les espoirs placés dans l'influence française pour aider les pays africains, en premier lieu les pays francophones, à faire prendre conscience de leurs difficultés au monde développé et industrialisé.

Rappelons ici d'un mot que la Côte d'Ivoire et le Cameroun constituent nos premiers partenaires en Afrique noire. Les communautés françaises y demeurent importantes et influentes : 20 000 personnes en Côte d'Ivoire, près de 10 000 au Cameroun. Ces deux pays constituent les deux piliers principaux de la zone franc. Notre coopération civile y est, dans les deux cas, particulièrement importante, malgré une déflation quantitative. Des accords de défense nous lient, depuis 1961 à la Côte d'Ivoire, depuis 1974 au Cameroun. La France reste, globalement, le premier partenaire et le principal bailleur de fonds de ces deux pays.

La qualité et l'intensité de ces relations bilatérales doivent, selon votre délégation, être préservées. Le pessimisme de ceux qui dénoncent globalement et sans nuances la faillite de la politique africaine, l'échec de la coopération et l'impuissance de la France ne saurait évidemment constituer une réponse satisfaisante pour l'avenir. Pour plusieurs raisons persistantes et convergentes : en premier lieu, l'étendue et la profondeur de la crise que connaît

aujourd'hui l'Afrique ; la dérive fracassante du continent africain exige, de la part du monde industrialisé, une aide puissante à laquelle il incombe, au premier chef, aux anciennes puissances coloniales européennes de participer. Comment, en second lieu, les pays développés, et singulièrement la France, pourraient-ils ignorer leur intérêt bien compris qui exige le développement d'une Afrique doublement menacée par une crise économique et une explosion démographique qui risquent de gonfler l'importance des flux migratoires du Sud vers le Nord par l'aggravation du fossé entre pays riches et pays pauvres ? Est-il enfin raisonnablement envisageable que la France, sauf à se replier sur elle-même, renonce au rang international et au rôle qu'elle veut jouer dans le monde, dont l'Afrique constitue à l'évidence une dimension privilégiée ?

Cette nécessité, pour notre pays, de conserver une politique africaine active doit toutefois s'accompagner, selon votre délégation, d'une plus grande clarté et d'une plus grande efficacité de cette politique. Ceci exige, semble-t-il, un certain nombre de conditions et la réponse à diverses interrogations qui ne peuvent être aujourd'hui éludées.

- La première concerne la nécessité pour la France de préserver sa compétence en Afrique. Une politique africaine efficace suppose une connaissance approfondie des réalités et des spécificités africaines qui ne peut s'improviser et dont l'absence peut conduire, au nom de principes inadaptés, à des actions ou à des exigences improductives, ainsi que l'illustrent certaines initiatives des institutions financières internationales. Mais la France elle-même n'est pas exempte de reproches en la matière et la relève des générations qui s'effectue aujourd'hui en Afrique impose à cet égard une particulière vigilance.

- La gravité de la situation économique en Afrique pose ensuite le problème fondamental de la capacité financière de la France à disposer des moyens de sa politique africaine. La France consacre chaque année des milliards de francs à l'aide aux pays africains ; la Caisse française de développement engage des sommes considérables à destination de ces pays -au premier rang desquels figurent précisément le Cameroun et la Côte d'Ivoire. Mais force est de constater que cette aide sert principalement au remboursement de la dette extérieure et à l'apurement des échéances du F.M.I. et de la Banque mondiale ... Il y a là, selon votre délégation, une question

majeure à laquelle le nouveau gouvernement ne pourra éviter d'apporter une réponse.

- Une troisième condition à la clarté et à l'efficacité de notre politique africaine paraît ensuite résider dans une meilleure coordination de nos structures politiques et administratives. La multiplicité et la dispersion des centres de décision en matière de politique africaine ont été maintes fois relevées, entre le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Coopération et surtout le Trésor et le ministère des Finances, sans même parler du rôle de la cellule africaine de l'Elysée. Il en résulte des partages de compétences, une dispersion des moyens d'action et un découpage géographique qui apparaissent de moins en moins justifiables. Cette complexité et cette insuffisante coordination se retrouvent souvent sur le terrain, malgré la compétence et le dévouement des hommes, dans les relations fonctionnelles entre l'Ambassade de France, la mission de coopération et d'action culturelle et la représentation de la Caisse française de développement. Une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité de la politique africaine, qui doit demeurer une composante essentielle de la politique extérieure de la France, semblent ainsi passer par un réexamen des dispositifs institutionnels et administratifs actuels.

- Une dernière réflexion relative à la politique africaine de la France devrait enfin, semble-t-il, concerner nos relations avec les pays africains dans le domaine militaire. La France a conclu avec huit pays africains -dont la Côte d'Ivoire et le Cameroun- des accords de défense et avec vingt-trois pays des accords d'assistance militaire. Elle assure une coopération militaire importante et déploie, dans certains pays -comme en Côte d'Ivoire- des forces stationnées. Les moyens mis ainsi en oeuvre ne devraient-ils pas être éventuellement réexaminés au moment où le contexte géostratégique a été bouleversé, y compris en Afrique, où les accords conclus avec nos partenaires sont souvent anciens, où les budgets de la défense tendent à réduire les crédits militaires et où, simultanément, les opérations extérieures tendent à se multiplier ?

*

* *

Quatrième observation : la gravité de la situation économique et financière africaine exige de progresser sur la voie de l'intégration régionale et d'un renforcement de l'aide multilatérale

L'importance, la spécificité et le caractère privilégié des relations bilatérales de la France avec ses partenaires africains ne sauraient enfin conduire à mésestimer la nécessité de dépasser, dans le même souci d'efficacité -en particulier dans le domaine économique et financier-, le cadre des relations bilatérales. La gravité de la crise africaine impose de progresser dans une double direction.

- La première consiste à favoriser l'intégration économique régionale en Afrique. L'élargissement du marché intérieur y apparaît comme une exigence alors que la discordance entre les espaces d'entraînement économique et les espaces politiques nationaux est criante et que se juxtaposent dans les pays africains deux secteurs économiques : un secteur informel dépassant les frontières et déjouant protections et barrières douanières, et des entreprises ligotées par une multitude de contraintes et de protections. L'assistance à cette intégration régionale devrait constituer l'une des lignes de force de l'aide internationale, et singulièrement de l'action de la Communauté européenne compte tenu de son expérience en la matière.

- Ici apparaît une deuxième orientation, celle d'un renforcement de l'aide multilatérale au continent africain. La Communauté européenne a naturellement en la matière un rôle privilégié à jouer. Son effort, discret, est déjà considérable et c'est en Afrique que ses engagements sont les plus importants. Mais il reste beaucoup à faire et c'est dans cet esprit que le Président Houphouët-Boigny, recevant votre délégation, a tenu personnellement à appeler à la constitution, entre l'Afrique et l'Europe, d'un ensemble politique et économique plus solidaire.

*

* *

En conclusion, notre délégation, très sensible à l'accueil qui lui a été réservé, y compris au plus haut niveau, et consciente de l'importance des problèmes qui lui ont été exposés au cours de nombreux entretiens, débats, conférences de presse, considère que la France se doit de conserver la place privilégiée qu'elle occupe dans les pays africains francophones, dont les élites ont été pour la plupart et jusqu'à présent formées par nous, mais les conditions de l'attribution d'une aide indispensable doivent être nuancées, notamment en ce qui concerne une démocratisation, certes souhaitable, mais difficile à mettre en place rapidement dans des pays aux frontières souvent artificielles, où co-existent des religions différentes, des ethnies souvent opposées les unes aux autres.

Par ailleurs, la politique africaine de la France doit être simplifiée et plus clairement définie, si nous voulons conserver dans cette partie du monde la place qui est la nôtre.